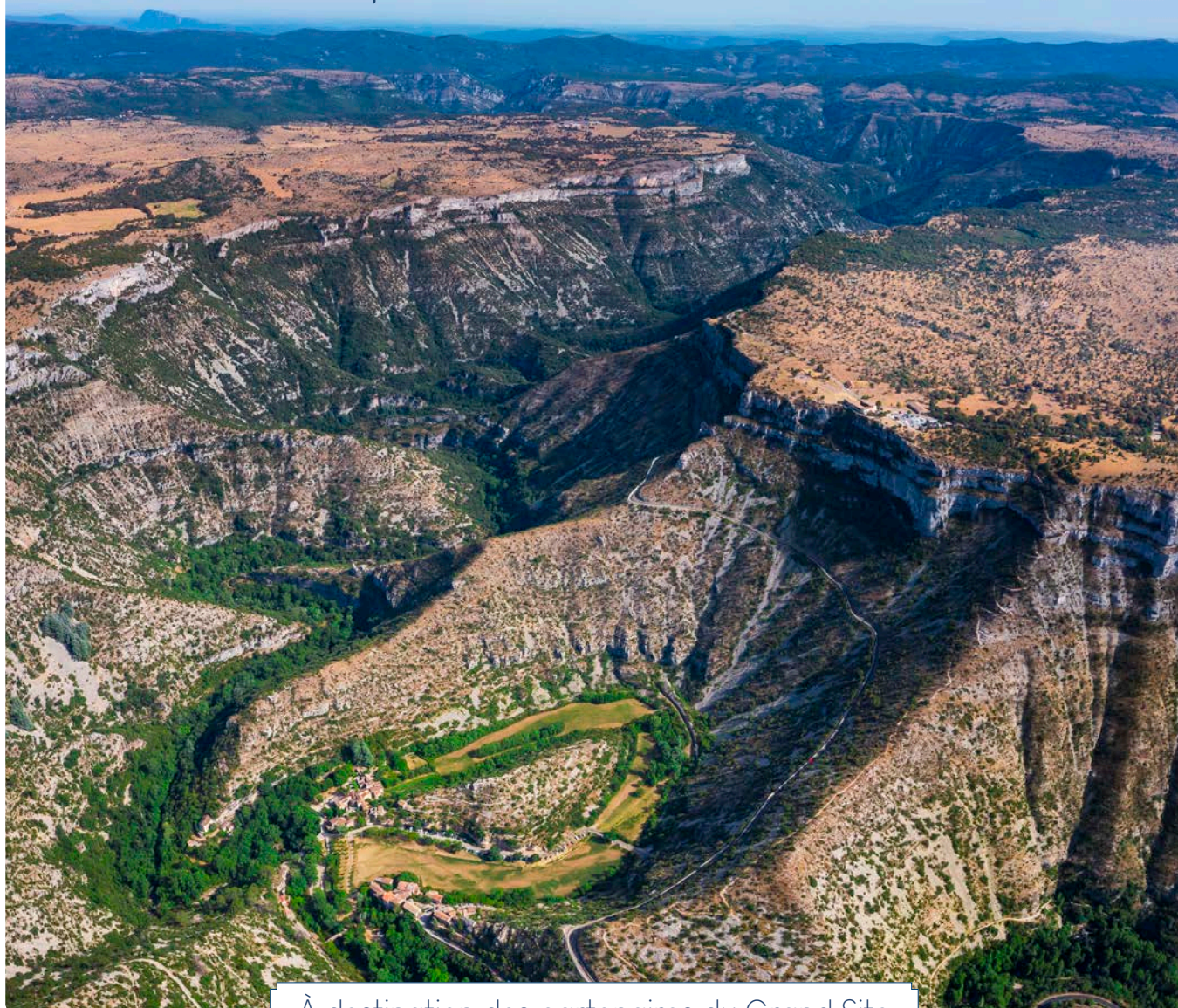


LE PETIT GUIDE

DU GRAND SITE DE FRANCE

Cirque de Navacelles



À destination des partenaires du Grand Site



© François Cabaret - SmGSN

LE PETIT GUIDE

du Grand Site de France

Cirque de Navacelles

Réalisation : Léna Faury / 2026

Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles

Maison de la Formation et des Entreprises

30b Route du Pont de la croix

30120 LE VIGAN

contact@cirquenavacelles.com

04 99 54 27 03

www.cirquenavacelles.com

Version travaillée en partenariat avec :

- L'Office de Tourisme Lodévois & Larzac
- L'Office de Tourisme Sud Cévennes

Sauf mention contraire, les photographies / documents de ce Petit guide sont la propriété du Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles (SmGSN).



Photographie de 1^{ère} de couverture :

© Sam Bié pour l'Office de Tourisme Sud Cévennes

Photographie de 4^{ème} de couverture :

© Loïc Fery pour l'Office de Tourisme Lodévois & Larzac



Les objectifs du petit guide	p. 4
Labellisations et protections du territoire	p. 6
Grand Site de France, un label exigeant	p. 10
Le code de bonne conduite	p. 22
Randonnées : itinéraires et précautions	p. 28
Cartothèque	p. 36
Les contacts sur le territoire	p. 44

LES OBJECTIFS

DU PETIT GUIDE

“ Définir ”

le rôle et les missions des partenaires vis-à-vis du Grand Site du Cirque de Navacelles ”

1.

Adopter le rôle d'ambassadeur des valeurs du **Grand Site de France** : en tant que premier contact des habitants ou des visiteurs sur le site, vous connaissez le site, ses particularités et participer à diffuser les « bonnes pratiques de visite » pour ne pas nuire à la protection des milieux et des paysages, préserver la quiétude des habitants, et partager ce qui fonde **l'esprit des lieux*** du **Grand Site**.

* Chaque Grand Site possède une **identité**, un esprit qui lui est propre et qui en fait un **lieu unique et remarquable** qui mérite toute notre attention.

Préserver et valoriser cette originalité du lieu sont les objectifs de la démarche Grand Site de France.



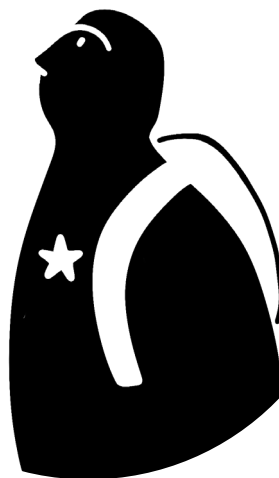
2.

Savoir renvoyer vers les autres partenaires du territoire : connaître les différentes structures présentes via leurs projets de territoire et leurs actions (préservation environnementale, compétences touristiques, préservation patrimoniale, etc...). Selon les demandes des habitants ou des visiteurs, vous ne devez pas hésiter à les orienter vers d'autres acteurs qui seront plus compétents dans certains domaines.

3.

Diffuser la réglementation et les précautions à prendre lorsque l'on visite ou que l'on habite le Grand Site du Cirque de Navacelles.

Les différents acteurs sont déjà très engagés dans des **démarches de tourisme durable ou de préservation de la biodiversité**, il s'agit donc d'apporter en plus aux habitants ou aux visiteurs des éléments de compréhension sur **les protections et les réglementations**. La finalité étant que le visiteur ne soit pas frustré, mais bien acteur, dans sa découverte, de la préservation du lieu en étant conscient des enjeux du territoire qu'il traverse. Pour les habitants, il s'agit de leur faire mieux connaître les actions menées sur le territoire pour le préserver et les accompagnements auxquels ils peuvent prétendre (conseils de la Charte Paysagère & Architecturale, chartes et contrats Natura 2000,...).



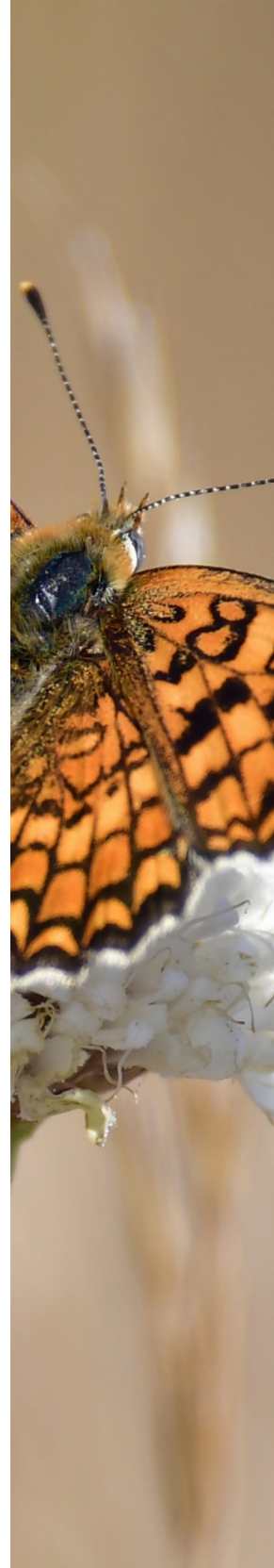
4.

Donner des indications harmonisées sur l'ensemble du Grand Site : la durée des randonnées, l'offre des belvédères, le niveau de difficultés, les précautions à prendre, etc... sont autant d'éléments à connaître de part et d'autre du Cirque pour faciliter sa découverte. L'information sur le service de **navettes gratuites** est importante pour faire connaître le dispositif et réduire l'impact de la voiture individuelle en cœur de site.

5.

Enfin, ce petit guide vous apporte quelques éléments **pédagogiques que vous pouvez diffuser** : notions de **géologie** (formation du Cirque de Navacelles et des paysages alentours), **biodiversité** (espèces principales), **paysage** (labellisations, préservations), etc...

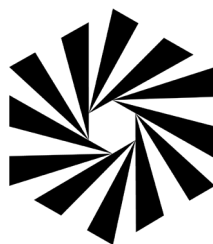
Pour plus d'informations : **films « Sur le territoire du Cirque de Navacelles »** (dans les salles de projection des belvédères ou sur Youtube®) ou la rencontre avec les **écovolontaires** (p.19) !



LABELLISATIONS ET PROTECTIONS DU TERRITOIRE

“ S'approprier les enjeux du territoire ”

Le Cirque de Navacelles est un site protégé à de nombreux titres. Ce qu'il faut retenir de ce millefeuille de périmètres, c'est que **le territoire est riche en structures qui œuvrent aux projets de protection et de valorisation !**



SITE CLASSÉ

Lieu dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national effectuée par l'État, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque (Code de l'Environnement).

Le site classé du *Cirque de Navacelles et des Gorges de la Vis* de 5257 hectares comprend aujourd'hui un large secteur de Vissec jusqu'à Madières. Il est soumis à une certaine **réglementation**.



GRAND SITE DE FRANCE

Le label est attribué au territoire pour 8 ans par le Ministère en charge de la protection de l'environnement. C'est la reconnaissance de la qualité des actions menées autour d'un **Site classé fragile** pour **répondre aux enjeux de fréquentation**, tout en **préservant la qualité des paysages** et **le dynamisme du territoire**. Ce label n'apporte aucune contrainte réglementaire et les objectifs du Syndicat mixte, structure attributaire du label, sont de protéger, gérer et valoriser le Grand Site.



BIEN UNESCO CAUSSES & CÉVENNES

En 2011, les **paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen** sont inscrits par l'UNESCO sur la liste du **patrimoine mondial** de l'humanité. Cette reconnaissance internationale permet de préserver et de valoriser des **caractéristiques patrimoniales uniques** (architectures caussenardes, lavognes, draille,...) liées à une activité qui a sculpté et continue d'entretenir les paysages et de maintenir la biodiversité associée aux milieux ouverts. C'est un label créé et géré par l'UNESCO (ONU - Organisation des Nations Unies).



Carte des protections et des labellisations : préserver, gérer et valoriser le territoire.

Pour voir cette carte animée, rendez-vous sur :

<https://www.cirquenavacelles.com/protections-labellisations>



NATURA 2000

Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites

sont désignés pour **protéger** un certain nombre d'**habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne** (Directive Oiseaux et Directive Habitats-faune-flore). C'est un dispositif créé par l'Union Européenne.

Les activités humaines (agriculture, tourisme,...) et les projets d'infrastructures sont possibles dans les zones Natura 2000 : les animateurs.trices accompagnent toute personne ou structure souhaitant développer des projets sans nuire à la biodiversité (réouverture de milieux, réhabilitation de lavogne,...).

Deux opérateurs de sites Natura 2000 sont présents sur le GSF :

- **CPIE des Causses méridionaux** (ZSC et ZPS «Causse du Larzac» et ZSC «Contreforts du Larzac»)

- **Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles** (ZPS «Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles», ZSC «Causse de Blandas», ZSC «Causse de Campestre-et-Luc», ZSC «Gorges de la Vis et de la Virenque»)



GÉOPARC

Ce label, créé par l'UNESCO, permet de protéger et valoriser des espaces de **portée géologique internationale**. Le Géoparc *Terres d'Hérault* permet de valoriser des paysages insolites retraçant plus de 540 millions d'années d'histoire de la Terre. Le projet est porté par le Département de l'Hérault.



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

L'obtention de ce label, attribué par le Ministère de la Culture, est une reconnaissance à l'échelle nationale de l'engagement de la Communauté de Communes du Lodévois & Larzac dans **la connaissance, la conservation, la protection et la valorisation du patrimoine**.

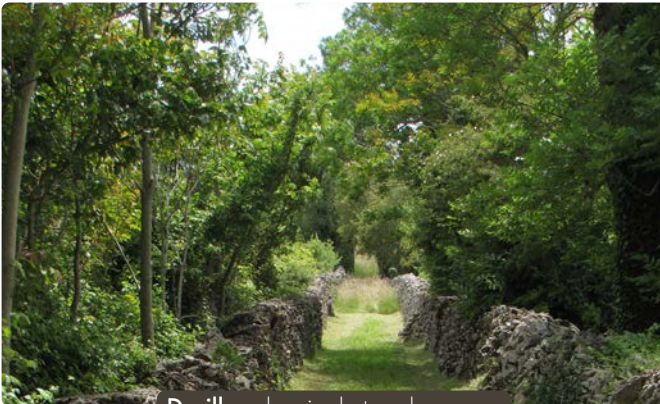


GRAND SITE OCCITANIE

Ce **dispositif touristique** valorise les sites d'exception identifiés par la Région Occitanie comme le "Cirque de Navacelles - Lodève - Pays Viganais".

Le Grand Site du Cirque de Navacelles est le témoin d'une organisation économique et culturelle liée à l'agropastoralisme méditerranéen. Le **Bien Causse & Cévennes**, inscrit depuis 2011 sur la Liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO au titre du *paysage culturel évolutif et vivant de l'agropastoralisme méditerranéen*, se définit par sa « Valeur Universelle Exceptionnelle ». Celle-ci se traduit par des paysages remarquables composés de **vastes parcours dédiés à l'élevage, en mosaïque avec des espaces cultivés plus restreints**, et structurés par un important **patrimoine bâti vernaculaire** : drailles, cazelles, terrasses agricoles, enclos, systèmes de récupération et de stockage de l'eau... Ces attributs reflètent à la fois une maîtrise du territoire par son exploitation agropastorale et des pratiques et savoir-faire associés (transhumance, pierre-sèche...).

Le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles est l'un des cogestionnaires du Bien UNESCO. L'objectif est d'une part de **conserver et restaurer le patrimoine bâti caractéristique des paysages agropastoraux**. D'autre part, le **maintien des milieux ouverts**, marqueurs paysagers emblématiques du Grand Site, figure comme une priorité pour conserver une activité économique sur le territoire et une esthétique qui forge l'*esprit des lieux*. C'est également un enjeu clef pour la **conservation d'une riche biodiversité** qui se déploie sur ces milieux ouverts.



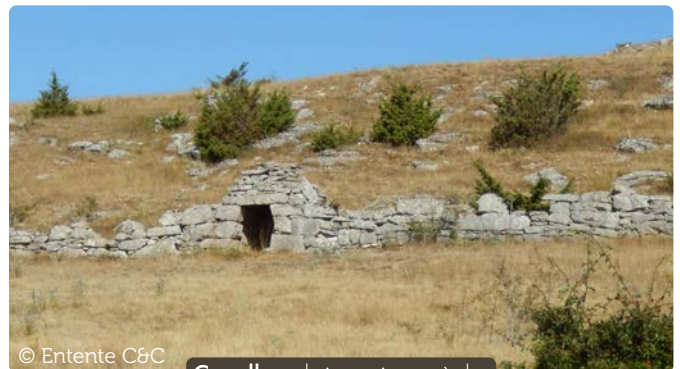
Draille : chemin de transhumance



Clapas : tas issus de l'épierrement des sols



Lavogne (ou lavagne) : dépression naturelle aménagée pour servir d'abreuvoir pour les troupeaux



© Entente C&C

Cazelle : abri en pierre sèche

>>> garant d'une
biodiversité remarquable !

NATURA 2000



Tout le périmètre du Grand Site du Cirque de Navacelles est concerné par des zones Natura 2000. La grande diversité des milieux permet à une faune et à une flore exceptionnelles (souvent protégées !) d'y prospérer :

- les **corniches** des Gorges de la Vis sont habitées par aigles royaux, craves-à-bec-rouge et vautours fauves ;
- les **pelouses agropastorales** accueillent une flore rare appréciée par de nombreuses espèces de papillons ;
- les **cavités des grottes** abritent plusieurs espèces de chauves-souris ;
- les **mares** et les **lavognes** sont le lieu de rendez-vous des amphibiens et des libellules ;
- la **roche calcaire affleurante**, les **clapas** ou les **murets en pierre sèche** profitent à de nombreux reptiles ;
- la **rivière La Vis** accueille la truite fario ou la loutre d'Europe (espèces indicatrices de la bonne qualité de l'eau).



© Zeppelin

Vautour fauve - *Gyps fulvus*

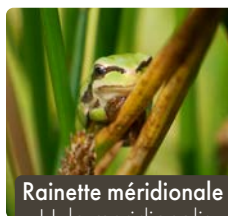


© J.F. Malafosse

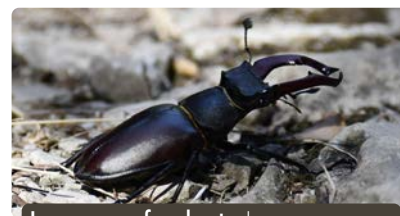
Aigle royal
Aquila chrysaetos



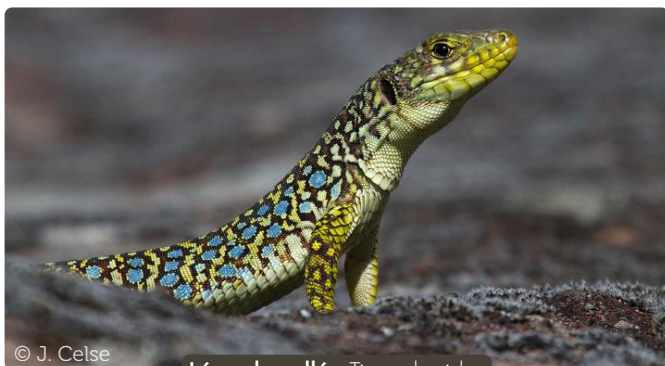
Orchis à odeur de vanille
Anacamptis fragrans



Rainette méridionale
Hyla meridionalis



Lucane cerf-volant - *Lucanus cervus*



© J. Celse

Lézard ocellé - *Timon lepidus*



© P. Serre Collet

Pélóbate cultripède
Pelobates cultripes



Rosalie des Alpes
Rosalia alpina

GRAND SITE DE FRANCE

UN LABEL EXIGEANT



Parler du label Grand Site de France



La candidature du label Grand Site de France a été portée pour **préserver les paysages uniques** du Cirque de Navacelles, des Gorges de la Vis et des causses alentours, par la **gestion durable de sa fréquentation**.

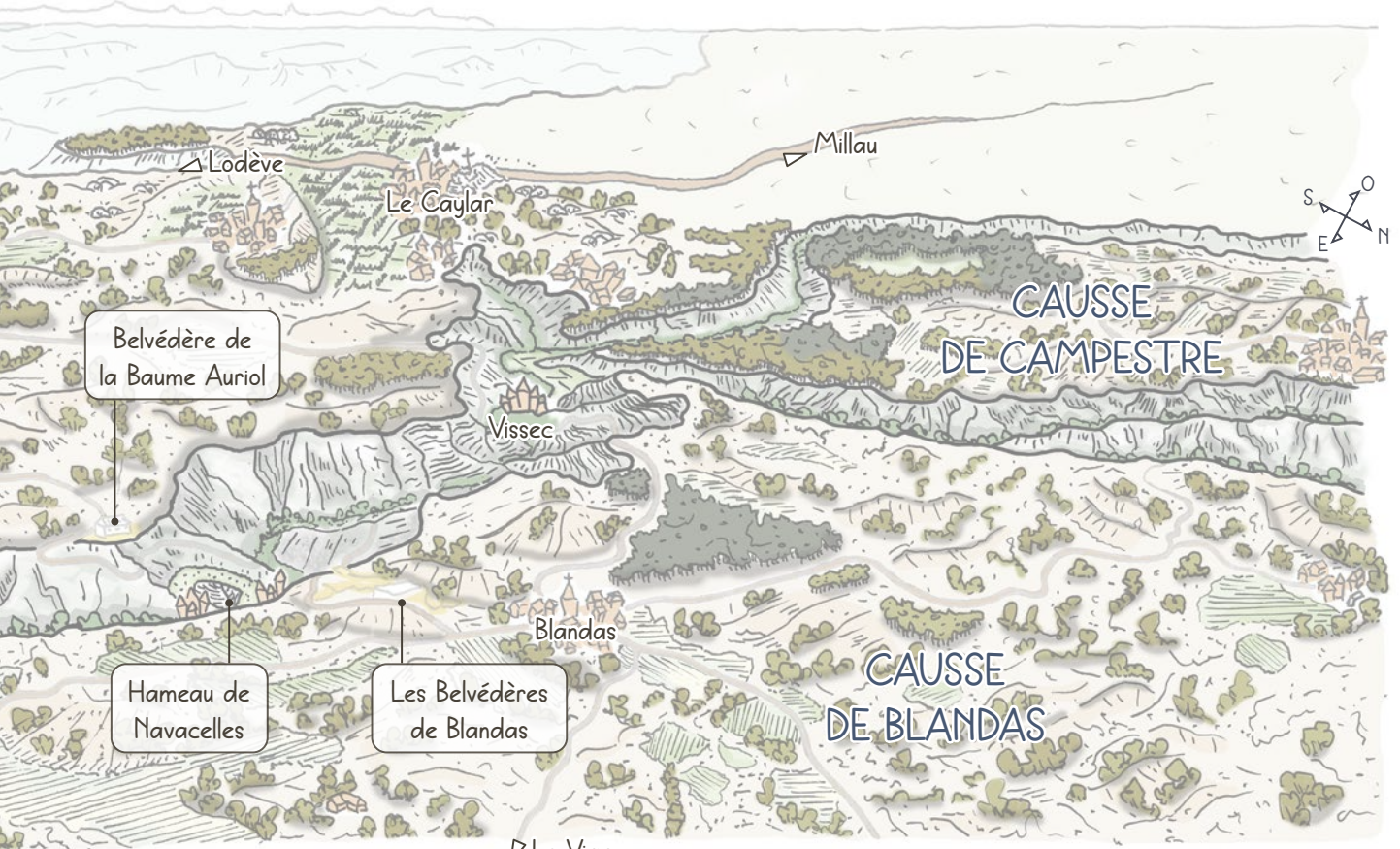
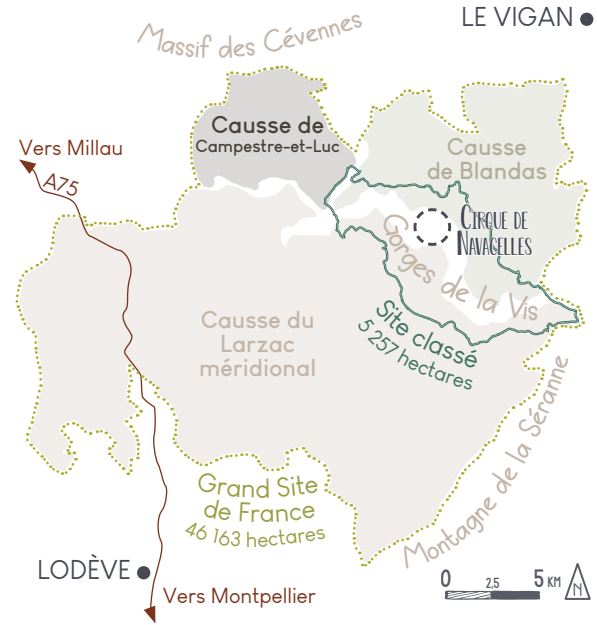


REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

Niché dans les Gorges de la Vis, plus qu'une curiosité géologique, le Cirque de Navacelles est le fruit d'une **alchimie harmonieuse entre les activités humaines et la nature**. Nous sommes ici à la **confluence des climats méditerranéen et continental**, avec la proximité du massif cévenol.

En combinant ces deux facteurs (climat et activités humaines liées à l'agropastoralisme), ce territoire protégé abrite des milieux riches et variés, garants d'une biodiversité exceptionnelle et des paysages remarquables qui attirent chaque année de nombreux visiteurs.

L'économie du territoire est principalement tournée vers l'**agriculture-élevage** et le **tourisme** qui vont de pair puisque les visiteurs viennent admirer les paysages sculptés par les activités agropastorales.



GÉOLOGIE ET HISTOIRE

Nous nous situons sur les **causses** : c'est ainsi que sont nommés localement les **plateaux karstiques**. Le karst est un milieu calcaire où **l'eau est la principale sculptrice du relief**. Les roches sont particulièrement solubles et se fissurent facilement : il en résulte un paysage singulier du fait de l'érosion en surface, mais aussi de la dissolution en sous-sol.

Le labyrinthe de l'eau est complexe et creuse des rivières souterraines, des cavités et des grottes. À la surface, des motifs étranges apparaissent : des creux (dolines **1**), des gouffres (avens) et même des lits de rivière sans une seule goutte d'eau comme à Vissec, où la rivière La Vis est devenue souterraine jusqu'aux Moulins de la Foux (résurgence **2**).

Les premiers habitants des causses ont su tirer parti de

ce milieu où l'eau est peu disponible en surface. Depuis le Néolithique, **les humains ont façonné les plateaux par la pratique de l'agropastoralisme** : en associant élevage et culture, ils se sont adaptés au milieu aride des causses, profitant de chaque dépression naturelle pour cultiver des céréales ou aménager des points d'eau pour le bétail (lavogne **3**). Même le milieu souterrain est occupé depuis plusieurs millénaires : les grottes permettaient de stocker une grande quantité d'eau propre à la consommation **4**.

Bien que d'apparence peu accueillants, **les causses sont habités depuis environ 6000 ans** comme en témoignent les nombreux mégalithes **5**. Les activités humaines ont largement participé à la formation des paysages et même à la formation du Cirque **6** !



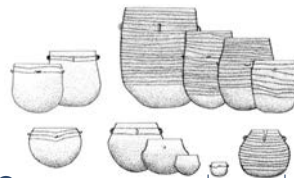
1 DOLINE : cette dépression naturelle (effondrement du sous-sol ou érosion de surface) est comblée par des sédiments qui créent un sol fertile propice à l'agriculture.



3 LAVAGNE OU LAVOGNE : en imperméabilisant le fond avec de l'argile, les éleveurs-éleveuses permettent la formation d'une mare où l'eau ne s'infiltre pas.



2 RÉSURGENCE : après un long chemin de 14 km en souterrain, la rivière La Vis ressurgit avec fracas aux Moulins de la Foux.



4 GROTTE CITERNE : en plaçant de larges vases sous les stalactites, les premiers habitants des causses pouvaient récupérer une grande quantité d'eau de ruissellement.

Plus d'infos au Musée de Lodève et au Musée cévenol © Philippe Galant

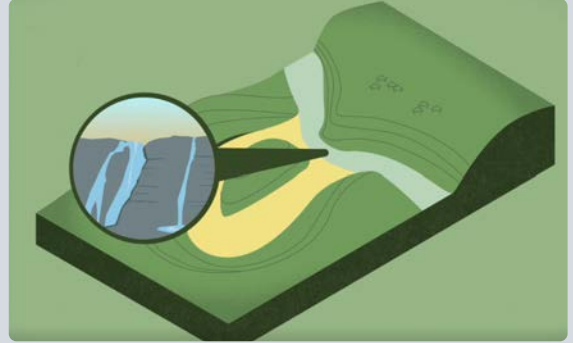




© Dolmen de Ferrussac

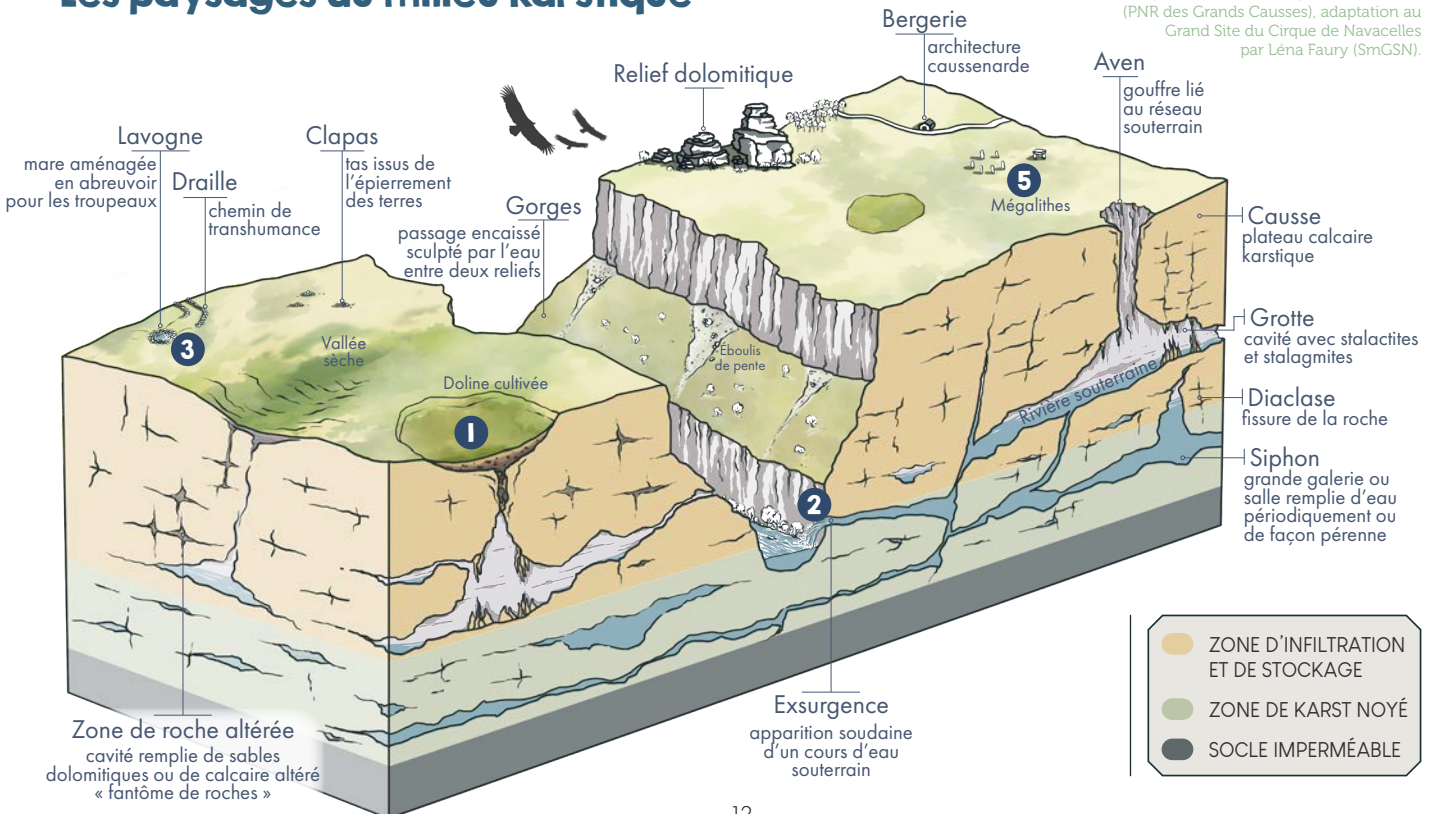
◀ **5 MÉGALITHES** : constructions néolithiques témoignant de rites funéraires ou culturels / spirituels. On recense plusieurs types de mégalithes : les menhirs (pierres érigées), les dolmens («arches») et les cromlechs (pierres érigées en cercle).

6 Pour en savoir plus, visionnez les courts films *Sur le territoire du Cirque de Navacelles* : ils expliquent schématiquement la formation du Cirque et les grandes thématiques du territoire : <https://www.youtube.com/watch?v=nd4S7XY97Lg>



Les paysages du milieu karstique

© D'après le schéma du système karstique (PNR des Grands Causses), adaptation au Grand Site du Cirque de Navacelles par Léna Faury (SmGSN).



L'ESPRIT DES LIEUX

Chaque Grand Site possède **une identité**, un esprit qui est lui est propre et qui en fait **un lieu unique et remarquable**. Ces paysages suscitent un sentiment fort d'attachement pour les habitants et un sentiment de curiosité et d'attraction pour les visiteurs. Découvrir ces paysages provoque une forte émotion parce que l'on a perçu "l'esprit des lieux". Préserver et valoriser cette **originalité du lieu** sont les objectifs de protection et de projet de la démarche Grand Site de France.

Voici quelques éléments pour définir l'esprit des lieux du Grand Site du Cirque de Navacelles :

Il y a d'abord, ce spectacle à couper le souffle, depuis le rebord du Cirque, littéralement époustouflant, après cette approche empreinte de mystère, due à l'immensité des causses qui ne laisse aucunement imaginer ce plongeon du regard 300 mètres plus bas. Le contraste, créé entre l'approche des plateaux aux **grands horizons arides** et la **verticalité abrupte** qui enserme la fraîcheur du hameau, est saisissant. Le hameau de Navacelles, discret, en contrebas des belvédères, s'intègre délicatement au méandre vert et à ses promontoires et donne toute sa dimension grandiose au Cirque.

Puis la pierre, la **pierre omniprésente** sous toutes ses formes qui transmet la **structure du paysage** : la pierre des sols à nu, des falaises et des grottes, la pierre des mégalithes, des clapas, des drailles, des lavognes et cazelles, des toits aux grandes lauzes calcaires. Le minéral est partout : il imprègne l'âpreté des lieux où l'histoire s'accroche depuis des temps ancestraux.

Mais aussi le **contraste**. À chaque saison son festival de couleurs : le printemps des asphodèles, l'été des pelouses ondulantes sous les « cheveux d'anges » et l'automne des érables flamboyants. L'aridité des plateaux caussenards renforce le sentiment de fraîcheur qui émane des Gorges de la Vis où l'eau, souvent invisible, ressurgit parfois par des sources tumultueuses. Malgré leur allure steppique aux sols pauvres, les causses accueillent la principale activité du territoire : ce sont les troupeaux qui fondent l'économie locale depuis des millénaires et qui entretiennent cette **mosaïque de paysages**.

Enfin, vient ce **sentiment d'immensité** et de respect. Pour certains visiteurs, l'immensité peut engendrer une perte concrète et mentale de repères, voire de l'angoisse. Mais pour la majorité, cette immensité, apporte l'évasion et la liberté, un ressourcement et une certaine humilité devant l'**ingéniosité des savoir-faire caussenards** transmis et ancrés dans les sociétés d'aujourd'hui.

C'est toute cette richesse (biodiversité, paysage, patrimoines humains et émotion du lieu) qu'il s'agit de protéger et de valoriser !

Le Cirque de Navacelles étant de plus en plus connu et visité, des mesures de protection, de gestion et de mise en valeur ont été déployées afin que ce site exceptionnel reste authentique.



Parcours : pâtures
pour les troupeaux

Doline cultivée

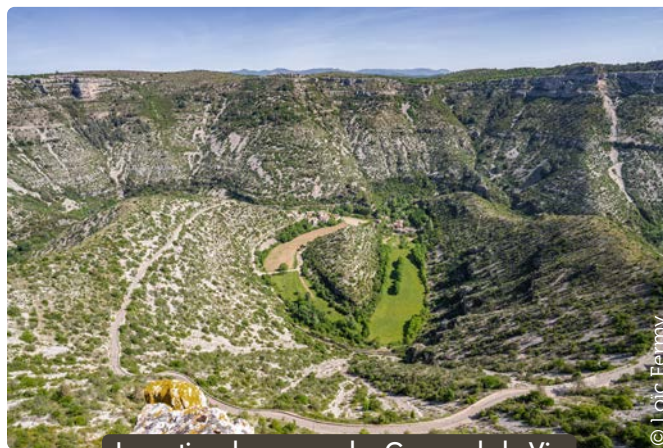
L'immensité des causses et le théâtre de l'agropastoralisme

© Hervé Lelièvre



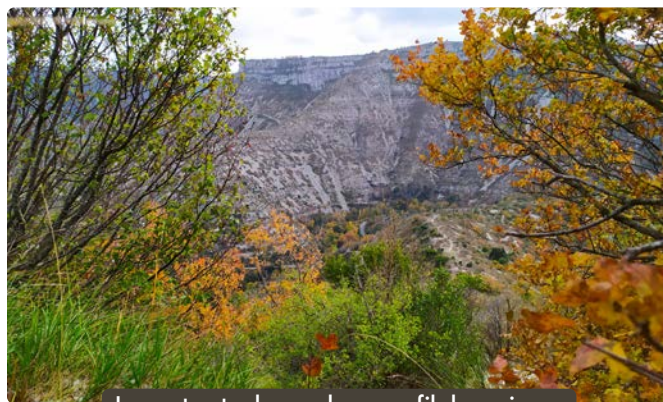
Les savoir-faire et les pratiques traditionnelles

© Sam Bié pour l'Office de Tourisme Sud Cévennes



Le vertige du canyon des Gorges de la Vis

© Luc Ferry



Le contraste des couleurs au fil des saisons

LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

Le label Grand Site de France est attribué pour une période de 8 ans. Cette labellisation est la **reconnaissance des actions menées autour d'un Site classé pour répondre aux enjeux de fréquentation, tout en préservant la qualité des paysages et le dynamisme du territoire**. Le renouvellement du label est possible suite à une candidature présentant le bilan des actions menées et un nouveau Plan d'actions pour les 8 prochaines années (2024 - 2032).

Sans apporter de contraintes réglementaires, le label Grand Site de France permet la mise en place de projets ou de dispositifs pour **gérer la fréquentation d'un site de grande notoriété pour préserver ses paysages**.

Le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles est la structure attributaire du label et c'est donc elle qui coordonne, avec les partenaires du territoire, les projets pour sauvegarder le site.

Créé en 2000, le **Réseau des Grands Sites de France** compte, en 2025, 53 Grands Sites membres, qui accueillent près de 40 millions de visiteurs. Il rassemble des sites ayant reçu le label Grand Site de France et d'autres engagés dans des démarches de développement durable pour l'obtenir.

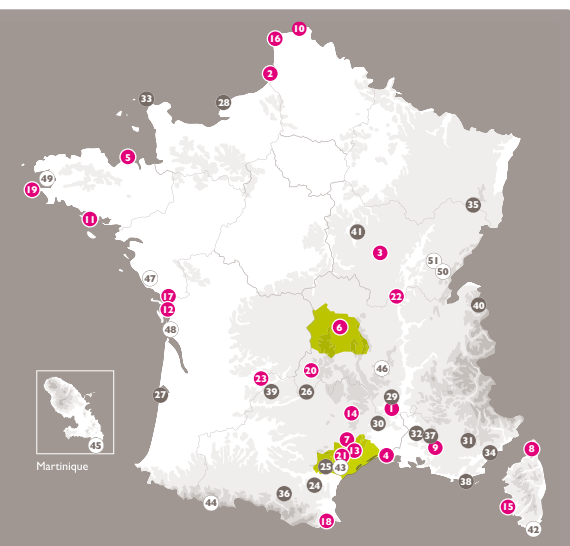
Quelle approche du tourisme dans les Grands Sites de France ?

Le développement du tourisme, dans les Grands Sites de France, s'appuie sur la **mise en valeur de la singularité des lieux**. Les gestionnaires des Grands Sites de France doivent faire face à des enjeux liés à la **maîtrise de la fréquentation**, la gestion de la circulation et/ou du stationnement.

De manière générale, il s'agit de **minimiser les impacts liés à la fréquentation par la restauration, la protection, ainsi que la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager**. En effet, la qualité des paysages est inhérente au développement des Grands Sites de France. On voit ainsi émerger des projets favorisant les mobilités douces ou la création de cheminements (piéton, cycliste ou équestre).

Un des autres enjeux repose sur l'**étalement de la saison touristique** pour permettre de réduire la concentration sur des lieux fragiles très fréquentés et ainsi assurer une meilleure expérience au visiteur.

Le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles travaille de concert avec les acteurs du tourisme et du patrimoine (Offices de Tourisme, Entente Causses & Cévennes, CPIE des Causses méridionaux, Hérault Tourisme, Gard Tourisme, CD30 et CD34, la Région Occitanie) pour mener à bien cette démarche de tourisme durable.



● 23 Grands Sites de France

Aven d'Orgnac.....	1
Baie de Somme.....	2
Bibracte - Morvan des Sommets.....	3
Camargue gardoise.....	4
Cap d'Erquy - Cap Fréhel.....	5
Chaîne des Puys - Puy de Dôme *.....	6
Cirque de Navacelles ***.....	7
Conca d'Oru, vignoble de Patrimoine.....	8
golfe de Saint-Florent.....	9
Concours - Sainte-Victoire.....	10
Dunes de Flandre.....	11
Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.....	12
Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort.....	13
Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert **.....	14
Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses ***.....	15
Iles Sanguinaires - pointe de la Parata.....	16
Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez.....	17
Marais Poitevins.....	18
Massif du Canigó.....	19
Pointe du Raz en Cap Sizun.....	20
Puy Mary - Volcan du Cantal.....	21
Salagou - Cirque de Mourèze.....	22
Solutré-Pouilly-Vergisson.....	23
Vallée de la Vézère *.....	24

● Projets Grands Sites de France

Cité de Carcassonne *.....	24
Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian.....	25
Conques Vallées Lot et Dourdou **.....	26
Dune du Pilat.....	27
Falaises d'Erebat - Côte d'Albâtre.....	28
Gorges de l'Ardèche.....	29
Gorges du Gardon.....	30
Gorges du Verdon.....	31
La Fontaine de Vauluse.....	32
La Hague.....	33
Massif de l'Estérel.....	34
Massif du Ballon d'Alsace.....	35
Montségur.....	36
Ocres du Luberon.....	37
Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères.....	38
Rocamadour **.....	39
Sixt-Fer-à-Cheval.....	40
Vézelay *.....	41

○ Sites classés engagés dans la démarche Grand Site de France

Bonifacio.....	42
Canal du Midi - Béziers *.....	43
Cirques et Vallées de Gavarnie-Gèdre *.....	44
Des Salines à la Baie des Anglais.....	45
Gerbière - Mézenc.....	46
Havre du Payré.....	47
Marais de Brouage.....	48
Presqu'île de Crozon.....	49
Vallée de l'Hérissou - Plateau des 7 Lacs.....	50
Vignobles et Reculées du Jura.....	51

■ 2 grandes collectivités

Département de l'Hérault
Département du Puy-de-Dôme



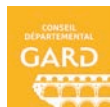
Le label Grand Site de France est décerné par l'État au gestionnaire du Grand Site pour 8 ans. Il reconnaît que son action est conforme aux principes du développement durable.



* Site du patrimoine mondial / ** Site du patrimoine mondial au titre des chemins de St-Jacques-de-Compostelle
*** Site faisant partie du Bien « Causses & Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
**** Site faisant partie du Bien « Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

LES MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE

Le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles (SmGSN) est la structure de gestion du label. Elle regroupe les Communautés de Communes Lodévois & Larzac et du Pays Viganais, ainsi que les Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault.



Les missions s'articulent autour de 3 grandes ambitions définies dans un **Plan d'actions** détaillé :

- **Préserver, (a)ménager et accueillir** dans le respect des paysages et de l'esprit des lieux ;
- **Œuvrer à la qualité des paysages et des caractéristiques emblématiques** du Grand Site de France ;
- **Partager les valeurs** du Grand Site de France et consolider le projet de territoire.

La gestion du site est coordonnée avec les actions conduites pour **la préservation et la gestion du Bien « Causses & Cévennes »**, inscrit depuis 2011 par l'UNESCO au titre des *paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen*.

Le SmGSN ne porte jamais des actions seul et un travail de **concertation** est engagé avec de nombreux partenaires pour que les projets soient pleinement intégrés au territoire.

Les missions sont donc assez variées et concernent :

- **l'étude et l'analyse** (suivi d'inventaires, observatoires de la fréquentation et de l'évolution des paysages,...) ;
- **des opérations concrètes** (accompagnement des projets de réhabilitation, suivi de chantier de requalifications paysagères, mise en place du dispositif des écovolontaires,...) ;
- **la valorisation** (création de visuels / documents pédagogiques, d'événements...).

Un des projets achevé en 2021 sur le Grand Site de France : la réhabilitation des espaces publics du hameau de Navacelles qui a permis de redonner son unité au méandre vert en retravaillant le stationnement.



AVANT



APRÈS

DOSSIER DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE :

www.cirquenavacelles.com/le-plan-dactions-2024-2032

GESTION DE LA FRÉQUENTATION ET MOBILITÉS DOUCES

En été tous les jours et selon les périodes indiquées (quelques week-ends hors-saison au printemps et à l'automne), un **dispositif de navettes gratuites** est mis en place entre les belvédères et le hameau de Navacelles. Au plus haut de la saison touristique, 3 navettes de 9 places et 1 de 20 places (côté Blandas) circulent en permanence sur le site.

Plusieurs **arrêts** sont possibles, dont les 4 principaux :

- Le belvédère de la Baume Auriol (parking) ;
- Le hameau de Navacelles (quai à l'entrée du hameau) ;
- Les Belvédères de Blandas (à l'entrée du parking) ;
- Arrêt sur demande : virage de la D713 pour se rendre aux Moulins de la Foux.

Cf : cartothèque pour les arrêts de la navette.

Le service est **gratuit** et **accessible aux personnes à mobilité réduite** (PMR) sur demande auprès du chauffeur. Les chiens sont autorisés (demande auprès du chauffeur et selon les places disponibles).

POURQUOI CE SERVICE DE NAVETTES ?

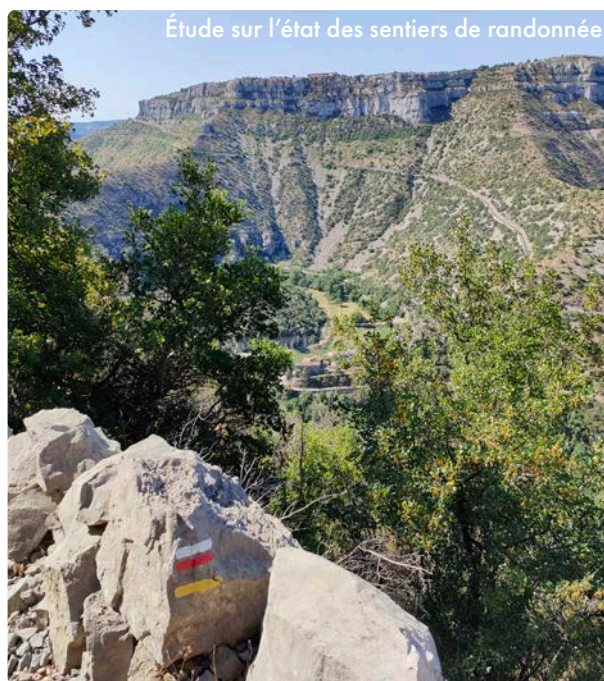
Ce dispositif permet d'éviter à de nombreux véhicules de s'engager sur les petites routes des Gorges et de surcharger le parking du hameau. C'est aussi une belle **alternative à la voiture individuelle** et donc un petit geste pour l'environnement !

En 2025, le stationnement devient payant au hameau de Navacelles (sous la gestion de la mairie de St-Maurice-Navacelles) : la navette est ainsi une alternative économique. N'hésitez pas à convaincre les conducteurs.trices de laisser leur voiture et camping-car aux belvédères !

Ce service de navettes gratuites vient **en complément des lignes de bus** qui relient Le Vigan et Lodève aux Belvédères du Cirque, en déservant de nombreux villages des causses. Ainsi, depuis Montpellier, Millau ou Nîmes, il est possible de se rendre au Cirque de Navacelles uniquement en transport en commun !



Navettes gratuites



Étude sur l'état des sentiers de randonnée



Bornes de recharge VAE
et arceaux à vélo aux
Belvédères de Blandas

ÉCOVOLONTAIRES

Tous les étés depuis 2012, le SmGSN met en place **le dispositif des écovolontaires**. Ces derniers sont sur place tous les jours au cœur du Site classé pour mener à bien des **missions de sensibilisation et d'information auprès des visiteurs**.

Leur **journée-type** s'organise ainsi :

- **MATIN** : 2 écovolontaires réalisent une grande patrouille (≈3 heures) pendant que 2 autres tiennent le stand d'animations et d'informations.
- **APRÈS-MIDI** : comptage du parking, 2 écovolontaires réalisent une petite patrouille (≈1 heure) pendant que les autres animent le stand.

Des visites guidées gratuites sont proposées aux visiteurs et s'organisent selon le nombre d'écovolontaires disponibles (il y a toujours une personne au stand).

Avant de débiter leurs missions, les écovolontaires suivent **3 jours de formations** : ils et elles rencontrent des professionnels dans les domaines de l'environnement et du patrimoine afin de saisir les principaux enjeux du territoire : ils/elles peuvent ensuite partir à la rencontre du public !

LES MISSIONS DES ÉCOVOLONTAIRES

VEILLE DU TERRITOIRE

- Prévenir des risques (incendie, rivière) ;
- Réaliser des patrouilles quotidiennes (ramassage des déchets, discussions avec les visiteurs...) ;
- Diffuser le Code de bonne conduite et la réglementation du site.

SENSIBILISER

- Participer à la protection du site par l'éducation à l'environnement auprès des visiteurs (animations et plaquettes informatives au stand).



Formation sur le risque incendie avec un agent de l'OFB.



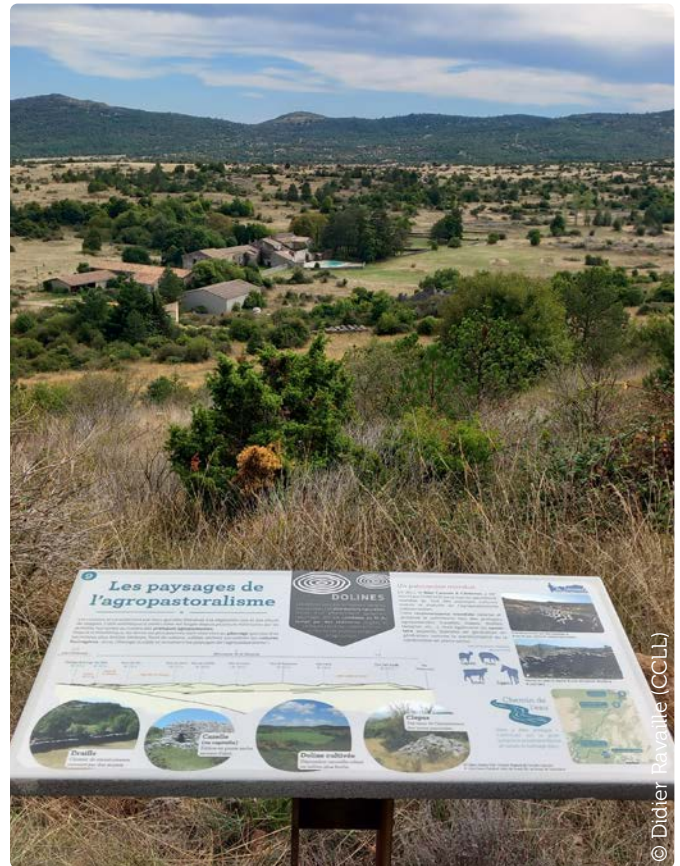
Stand d'animation au hameau de Navacelles.

INFORMER

- Communiquer les informations touristiques (les lieux d'intérêts proches, les activités à faire, les festivités locales, les lieux de camping hors du Site classé...) et renvoyer vers les Offices de Tourisme.

SENTIERS D'INTERPRÉTATION DES PATRIMOINES

Le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles travaille, avec les partenaires du territoire, à l'élaboration de sentiers pédagogiques pour valoriser des chemins patrimoniaux. Ces « **haltes patrimoine** » sont une occasion de mettre en lumière des lieux insolites et de proposer la découverte du Grand Site sans diriger tous les flux de visiteurs au Cirque de Navacelles. Les initiatives émanent souvent des communes qui souhaitent préserver leur patrimoine vernaculaire. L'équipe du SmGSN, en concertation avec les acteurs impliqués, se charge de la conception graphique. Plus ponctuellement, le SmGSN réalise également des panneaux uniques pour valoriser un lieu ou rappeler la réglementation. Ces implantations de signalétique sont toujours pensées dans un souci d'**intégration paysagère** (discretion et réversibilité des aménagements).



Le Chemin de l'eau à La Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

La préservation des paysages et de la biodiversité du Grand Site est intrinsèquement liée au **maintien des activités agropastorales** qui entretiennent les milieux ouverts. Développées dans le cadre du dispositif **Natura 2000**, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les agriculteurs-trices qui s'engagent dans des activités respectueuses des habitats d'espèces menacées. Sous la forme d'un contrat d'engagement de 5 ans, ils/elles bénéficient d'un soutien pour encourager des pratiques adaptées : 11 exploitations ont pu en bénéficier lors de la dernière campagne.



Diagnostic d'exploitation

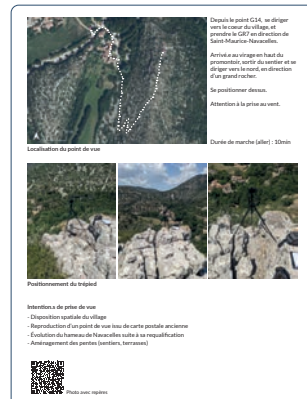
OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

L'Observatoire Photographique des Paysages (OPP) du Grand Site de France du Cirque de Navacelles est un dispositif de veille photographique qui permet d'**étudier l'évolution des paysages sur notre territoire**.

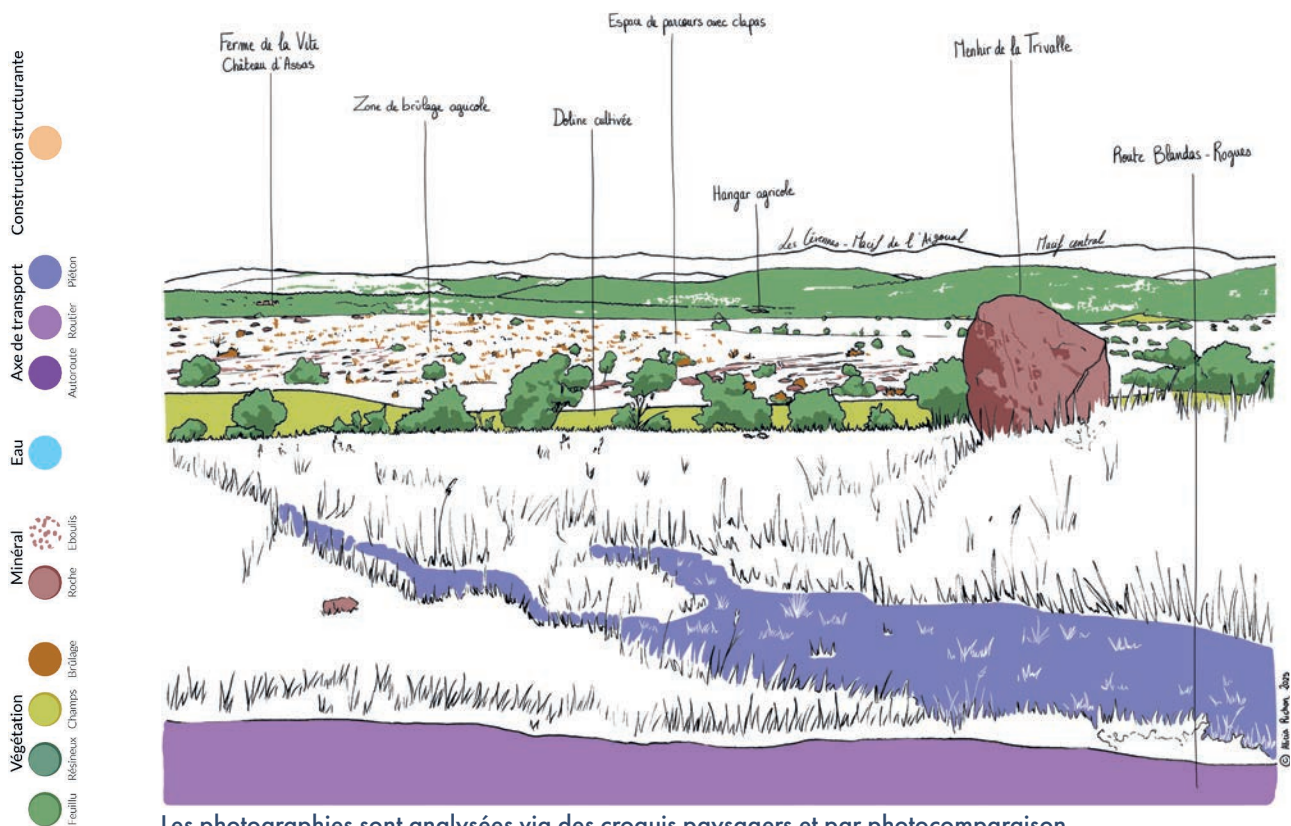
Le corpus de photographies est choisi pour refléter l'identité du Grand Site. Les clichés sont sélectionnés pour représenter les paysages spectaculaires, mais aussi les paysages « du quotidien » dont les mutations semblent souvent plus discrètes.

Une reconduction photographique est planifiée dans des intervalles de temps réguliers et suivant un cadrage strict pour témoigner des changements ou au contraire des permanences entre deux clichés.

Des carnets de terrain permettent de compiler l'ensemble des données techniques pour mener à bien les reconductions.



Dans le cadre de la démarche Grand Site, l'OPP est un outil d'évaluation qui permet de faire état de certaines actions de préservation des paysages (requalification de sites emblématiques, renaturation de milieux, mise en valeur d'un patrimoine, etc...).



Les photographies sont analysées via des croquis paysages et par photocomparaison.

LE CODE DE BONNE CONDUITE

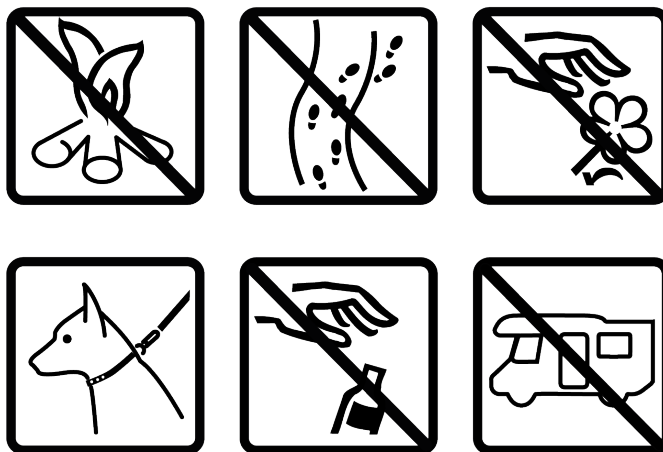
“ Connaitre la réglementation et être en mesure de l'expliquer ”

Sur l'ensemble du **Site classé**, un Code de bonne conduite est en place.

Il rappelle les **recommandations** et les **prescriptions** à respecter pour participer à la préservation du site.

Ce Code de bonne conduite est indiqué sur la signalétique (panneaux de renseignements), à l'entrée des principaux sentiers de randonnée du Cirque via des petites bornes et sur les documents de communication (carte, flyer, ...).

En été, les **écovolontaires** patrouillent sur les sentiers et interpellent les randonneurs à ce sujet également.



22H - 8H

Si vous souhaitez interpellier des visiteurs qui ne respecteraient pas ces prescriptions, veillez à leur expliquer les **raisons de l'interdit** (pour la protection des espèces, des milieux,...) afin de les sensibiliser sur leur pratique. Si toutefois ils refusent, vous n'avez pas à vous mettre en difficulté et selon la gravité de l'incident, vous ne vous interposez pas (n'hésitez pas à contacter les services de gendarmerie ou les pompiers).

Au-delà du Code de bonne conduite, le Syndicat mixte et les animateurs Natura 2000 travaillent à développer plusieurs **campagnes de sensibilisation** pour alerter les visiteurs ou les habitants sur des conduites qui peuvent être dommageables pour les milieux. Par exemple, une affiche a été élaborée pour rappeler les nuisances induites par l'utilisation non-cadrée d'un drone.

Ces documents sont disponibles sur demande auprès du Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles (contact@cirquenavacelles.com) ou des Offices de Tourisme (flyers hébergements, drone, patou et baignade).

Le logo du « respect de la quiétude des milieux » est parfois ajouté pour inviter les visiteurs à veiller à leurs potentielles nuisances sonores qui peuvent engendrer un dérangement pour de nombreuses espèces :



Campagne de sensibilisation sur l'utilisation non-cadrée des drones : explications des impacts sur la faune sauvage et sur les activités humaines



Le Cirque de Navacelles

UN SITE NATUREL À CONTEMPLER AVEC NOS YEUX !



Pourquoi l'utilisation du drone n'est-elle pas souhaitable ici ?

Vous vous trouvez sur un site naturel et habité **sensible**, concerné par plusieurs **zones Natura 2000***, des **ZNIEFF**** (secteurs de grand intérêt écologique) et des **sites désignés ZICO***** (aires de reproduction ou d'hivernage de certains oiseaux).

C'est un **territoire protégé** et **labellisé pour sa richesse biologique** comme pour la **qualité de ses paysages exceptionnels** (UNESCO, Grand Site de France).

Certaines espèces font l'objet d'une attention particulière de la part de tous les acteurs comme l'**aigle royal** par exemple, emblématique des Gorges de la Vis. D'autres espèces sauvages peuplent ces paysages d'exception et sont **protégées par le Code de l'Environnement** (hibou Grand-Duc, crabe à bec rouge,...).



POUR NOUS AIDER À PRÉSERVER CE SITE MERVEILLEUX, POUR SAUVEGARDER UN CLIMAT DE QUIÉTUDE, POUR POUVOIR PÉRENNISER LES ACTIONS DE CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE, MERCI DE NE PAS UTILISER DE DRONES.

* Natura 2000 : réseau européen de préservation de la biodiversité visant à intégrer les enjeux écologiques aux activités humaines sur un territoire. Des zones sont désignées pour protéger des habitats et leurs espèces associées. / ** ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. / *** ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.

Vous l'ignorez peut-être, mais l'utilisation non-cadrée d'un drone peut entraîner de multiples nuisances :





Les paysages forgés par l'agropastoralisme sont inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO !

1 L'élevage est une pratique prégnante sur le territoire : elle est sculptrice des paysages et garante d'une économie locale de qualité.

► L'utilisation d'un drone peut engendrer un **dérangement des troupeaux** (stress et dispersion du bétail comme des chiens de protection).

2 Article L411-1 du Code de l'environnement : Tout dérangement intentionnel d'espèces protégées est passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

► La présence d'un drone peut **déranger l'avifaune et porter atteinte aux zones de quiétude de plusieurs espèces protégées** : pendant les périodes sensibles (reproduction ou nidification), les oiseaux peuvent paniquer, fuir ou attaquer les drones et entraîner des collisions pouvant les blesser gravement. Au sol, les mammifères sont susceptibles d'être effrayés par le bruit et les mouvements brusques de l'appareil.

L'aigle royal risque de se multiplier en attaquant le drone : il le prend pour un prédateur hostile et peut le prendre le chasse pour protéger son nid. L'abandon de la couvée peut être fatal pour l'aiglon en cas de dérangement trop fréquent.

3 Survoler une propriété privée est soumis à autorisation et photographier ou filmer une personne sans son accord est répréhensible par la Loi.

► Utiliser un drone dans un territoire habité peut porter atteinte au **respect de la vie privée**, alors que ces merveilleux paysages sont des lieux de vie appréciés pour leur tranquillité.

Vous souhaitez réaliser une demande pour l'utilisation d'un drone sur le territoire ?

Afin d'obtenir des précisions sur le protocole de demande d'utilisation d'un drone et les modalités de suivi, contactez les personnes référentes sur le territoire du Grand Site de France du Cirque de Navacelles :

Chargée de mission Natura 2000
Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles
07 72 18 25 47 - 04 99 54 27 03 ou contact@cirquenavacelles.com

© Réalisation : Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles - 2025
Avant de jeter (ou recycler) ce flyer, pensez au réemploi : donnez-le à une autre personne qui souhaiterait visiter le Grand Site !





INTERDICTION D'ALLUMER UN FEU -----o

Pour éviter tout risque d'incendie dans nos secteurs fortement soumis à la sécheresse. Le risque d'incendie peut amener à une fermeture de massif par arrêté préfectoral. Pensez à consulter la météo des forêts (<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>) et les cartes de vigilance incendie mises à jour quotidiennement sur les sites des préfectures Gard / Hérault. Interdiction d'allumer un feu (même cigarette) à moins de 200 mètres de landes, bois et garrigues.

Pourquoi cette réglementation ?

Au-delà du risque incendie, un feu de camp dégrade fortement et durablement les sols et la flore du site et constitue un dérangement pour la faune sauvage.



STATIONNEMENT NOCTURNE INTERDIT -----o

Entre 22h00 et 8h00. Cette interdiction concerne les camping-car, caravane et les voitures aménagées. Pour aller plus loin dans la protection des milieux, ni le **bivouac*** ni le « **camping sauvage** »** ne sont autorisés au sein du Site classé.

Hors de ce périmètre, il est possible pour les randonneurs de passer la nuit en respectant quelques règles fondamentales :

- ne pas être motorisé (sinon cela veut dire que l'on peut se déplacer dans un camping) ;
- rester à moins de 50 mètres d'un sentier balisé (GR, GRP) ;
- dans une tente légère et petite (ne permettant pas d'être debout à l'intérieur) ou sans tente ;
- respecter le site : être discret et ne laisser aucune trace (ramener tous ses déchets) ;
- ne rester qu'une seule nuit au même endroit ;
- ne pas faire de feu ;
- sur un terrain privé, demander l'accord du propriétaire.

Pour éviter tout dérangement de la faune sauvage nocturne (bruits, lumières artificielles,... pouvant modifier les comportements des animaux) et limiter les pratiques à risques (activités sportives sur des sentiers escarpés, envie de faire un feu,...). Cette mesure est également prise pour respecter le cadre de vie des habitants.

* **Bivouac** : campement léger, avec ou sans tente (hamac, tarp, à la belle-étoile), du soir au lendemain matin.

** **Camping sauvage** : installation plusieurs jours au même endroit.



SUIVRE LES SENTIERS BALISÉS -----o

Pour ne pas se mettre en danger et pour respecter les milieux naturels. Les chemins sont souvent escarpés et le réseau téléphonique n'est pas toujours disponible dans les Gorges de la Vis, rester sur les sentiers balisés est donc un gage de sécurité (alerte des autres randonneurs, itinéraire défini et entretenu). De plus, le piétinement dégrade très rapidement les sols et il faut de nombreuses années pour qu'une sente se reforme naturellement.

Les espaces appartiennent à des collectivités ou des propriétaires privés : rester sur les sentiers, c'est respecter le travail agricole des habitants et habitantes et permettre à la faune et la flore de s'épanouir dans des milieux fragiles où la couche de sol est mince et facilement endommageable.



TENIR SON CHIEN EN LAISSE -----o

Pour respecter la tranquillité de la faune sauvage et des troupeaux. En divaguant, un chien peut avoir des impacts sur la faune (oiseaux nichant au sol, amphibiens, mammifères,...).

Ici, l'élevage est partout, le dérangement des troupeaux (chèvres, brebis, vaches, chevaux) est également à éviter.

Attention : les chiens de bergers (patous) gardent, conduisent et protègent le bétail : ils peuvent se montrer agressifs s'ils sentent le troupeau menacé. Si vous croisez un troupeau, contournez-le au maximum et ne vous approchez pas. Cf : " flyer patou "

Art. L 211 23 du Code Rural :

Un chien est considéré en divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou éloigné de plus de 100 mètres, ou abandonné. Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.



EMPORTER SES DÉCHETS AVEC SOI -----o

Pour ne pas perturber les milieux. Règle de bon sens : on ne laisse aucun déchet dans la nature. De nombreux bacs de tri sont présents à proximité des parkings aux deux belvédères et à l'entrée du hameau de Navacelles. Ici, pas de « petites poubelles » : hors période touristique, il y a très peu d'habitants au cœur du site. Il est donc primordial de ne pas démesurer tous les aménagements juste pour quelques mois.

Par exemple, sur les causses, la flore est habituée à un sol pauvre : l'enrichir avec un apport organique (pelures de fruits par exemple), c'est modifier la nature du sol et donc de ses habitants (les plantes et toute la chaîne animale qui en dépend).

Même les déchets dits « biodégradables » ne sont pas à jeter dans la nature: ils mettent du temps à se décomposer et peuvent perturber l'équilibre de la faune (introduction d'espèces non locales) et du sol (modification du milieu).



PAS DE PRÉLÈVEMENT AUTORISÉ -----o

Pour avoir le plus faible impact possible sur les milieux.

Que ce soit la faune, la flore, les minéraux ou les fossiles, il est interdit de cueillir, récolter ou déplacer un spécimen (vivant ou mort). Les espèces sont pour la plupart protégées et la beauté du site est due à ses qualités écologiques, géologiques et paysagères : ne rien bouleverser, c'est pérenniser cette diversité et cette richesse. Privilégier les photos qui constituent des souvenirs durables !

L'ensemble du territoire est concerné par des zones Natura 2000 qui ont été désignées comme telles pour leur richesse biologique.

L'atteinte à une espèce protégée est un délit pouvant être puni de 150 000 € d'amende et de 3 ans de prison (cueillette, dégradation, perturbation).

NOTE : Sur leur stand, les écovolontaires possèdent une « boîte à insectes » dans une finalité pédagogique pour sensibiliser les visiteurs à la faune et à la flore du Grand Site : ils ont l'accord des animateurs N2000 / OFB pour animer ce « cabinet de curiosités ».

Vous pouvez contacter le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles pour obtenir des affiches, des flyers sur des thématiques liées au Code de bonne conduite ou au Grand Site. Certaines thématiques sont déjà travaillées et d'autres sont en cours de développement !

STATIONNEMENT NOCTURNE ET CAMPING HORS DU SITE CLASSÉ

OÙ DORMIR PROCHE DU CIRQUE DE NAVACELLES ?

Site classé
Bivouac, camping-sauvage et stationnement nocturne (véhicule aménagé, camping-car, caravane) interdits.

Cirque de Navacelles

Belvédères - Maisons de Site

Offices de Tourisme

Campings municipaux
Avèze, Montdardier, La Vacquerie, Le Vigan

Campings privés
Blandas, Le Caylar, Rogues, Le Vigan, Lodève, Sumène, St-Félix-de-l'Hérès, Nant, Ganges, Montdardier, St-Etienne-de-Gourgas

Aire naturelle d'accueil - Vissec

Aire de service (sans vidange)
Montdardier, La Couvertiroade, Lodève, Vissec

Aire de service (avec vidange)
Alzon, Arre, Avèze, La Vacquerie, Le Caylar, Le Vigan, St-Jean-de-Fos, Saint-Martin-de-Londres, Bréau-Mars, Nant

Bornes de recharge VAE

Station de lavage-réparation vélo

NOTE les gîtes, maisons d'hôtes, hôtels ou locations saisonnières ne sont pas représentées sur cette carte. Renseignez-vous auprès des Offices de Tourisme !

Le Grand Site vous accueille et vous indique où dormir en toute tranquillité

Vous êtes dans un espace naturel fragile et protégé. Les mesures de protection, mises en place par l'Etat et les acteurs locaux, ont permis de préserver et de mettre en valeur les paysages exceptionnels du Grand Site du Cirque de Navacelles.

Pour préserver le site, le camping sauvage, le bivouac, le stationnement nocturne et le caravanning sont interdits sur les belvédères, dans le hameau de Navacelles et dans les Gorges de la Via, par loi du 2 mai 1930 sur les monuments naturels et Sites classés.

La carte des hébergements vous permet de retrouver les lieux autorisés pour passer la nuit. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les agents des Offices de Tourisme !

Les Offices de Tourisme

Lodévois & Larzac
TOURISME
34520 Saint-Maurice-Navacelles
Tous les jours en juillet / août : 10h00 - 18h00 et 13h30 - 17h00
Week-ends / jours fériés : 09h00 - 17h00
ouvert la semaine du 1er mai à l'Ascension / fermé le 1er août

Sud Cévennes
TOURISME
34770 Blandas
Tous les jours en juillet / août : 10h00 - 18h00
Week-ends / jours fériés : 09h00 - 17h00
ouvert la semaine du 1er mai à l'Ascension / fermé le 1er août

Visitez le Grand Site du Cirque de Navacelles autrement !

FAÇONS DE DÉCOUVRIR LE GRAND SITE

À PIED
Le Grand Site du Cirque de Navacelles, près de 70 km de sentiers ont une immersion dans les paysages des Gorges de la Via et des causses méridionaux ! Site référence les principaux sentiers en été en format papier aux Maisons de Site.

À VÉLO
Les routes vertigineuses du Cirque de Navacelles, sont très appréciées par les cyclistes !
Aux belvédères de Blandas, de la Baume-Auzas, comme au hameau de Navacelles, des parcours à vélo vous permettront de découvrir votre visite en faisant votre matériel en sécurité.
Aux belvédères de Blandas, vous retrouverez également des bornes de recharge VAE.
La Grande Traversée du Massif Central (GTM) et des parcours (gravel) avec des itinéraires dédiés (contourner les VTTistes !)
Renseignez-vous auprès des Offices de Tourisme.

DANS LE PÉRIMÈTRE DU SITE CLASSÉ, VEILLEZ À RESPECTER LE CODE DE BONNE CONDUITE !

Flyer : « où dormir proche du Cirque de Navacelles ? »

Il est important de **donner des alternatives aux visiteurs** : il est interdit de dormir en camping-car sur les belvédères, mais des aires de stationnement ou des campings se situent à proximité.

BAIGNADE



Pour préserver les habitats de la rivière, ne pas déplacer les pierres (pas de barrages ou de cairns).

DANS LES GORGES DE LA VIS, LA BAIGNADE N'EST PAS SURVEILLÉE ET PEUT PRÉSENTER DES RISQUES :

- La Vis est environ à **14°** même en été = **risque d'hydrocution** ;
- Courants forts par endroits ;
- **Météo changeante** (les fortes précipitations peuvent provoquer une montée du niveau de la rivière inattendue) ;
- **Rochers très glissants**, risque de chute à la cascade de Navacelles ;
- **Centrale hydroélectrique** : risque de montée soudaine du niveau de l'eau au hameau de Navacelles (prise d'eau en amont).

RESPECTEZ CERTAINS COMPORTEMENTS AFIN DE NE PAS DÉGRADER LE SITE ET LA RIVIÈRE :

- La **crème solaire** peut contenir des produits chimiques nocifs pour l'écosystème. Veillez à en choisir une sans composants toxiques ;
- **Ne relâchez pas d'espèces**, animales ou végétales, dans le milieu naturel (poissons d'aquarium, algues, tortues, etc...) ;
- Les **pierres** se trouvant dans le lit du cours d'eau forment les habitats et les zones de reproduction des espèces aquatiques. Ne les déplacez pas pour faire des cairns ou des barrages (dérangements de la faune et formation d'obstacles au libre écoulement de la rivière) ;
- Pour la préservation de l'écosystème, les **activités nautiques ou de loisirs** comme le canyoning ou le canoé-kayak ne sont pas souhaitables ;
- Préférez les zones de baignade identifiées (plagette de Navacelles).

NATURA 2000



Un site à préserver

Le territoire proposé au réseau Natura 2000 intègre deux entités géomorphologiques complémentaires qui sont favorables à la qualité de nombreuses espèces d'oiseaux (notamment) :

- Les **causses** (Blancs et Campestre-et-Luc), plateaux calcaires présentant des paysages variés où alternent haies, cultures, pâtures, végétations herbacées, arbustives et arborées. La fermeture des milieux, liée à la déprise agricole, constitue la principale menace pour de nombreuses espèces tels que le Bruant orlon ou le Pipit roussillon, favorisant ces milieux ouverts comme territoires de chasse.
- Les gorges (Vis et Vireque) constituées de rochers calcaires, couverts d'eau et d'aspens. La fréquentation touristique et les activités de génie civil peuvent entraîner le dérangement de l'écoulement des rivières, nuisant à la reproduction ou à la nidification comme pour l'Alouette, le Grand Duc, l'Europe ou les Vautours (faune, flore et paysage).

Quelques espèces d'intérêt communautaire



Les objectifs

- La mise en place de mesures de gestion et de développement de la connaissance pour la conservation en bon état des habitats et des espèces rares ou menacées.
- La prise en compte des enjeux économiques, sociaux et culturels, afin que toute activité humaine soit compatible avec la préservation des habitats et des espèces concernées. Cela nécessite un travail concerté avec tous les acteurs du territoire.

Flyers expliquant la démarche N2000 et les actions menées.

Les actions menées...



Un milieu à préserver

Les causses se sont formés il y a plusieurs dizaines de millions d'années, avec la création, au fil du temps, d'un réseau karstique complexe. L'eau s'infiltre dans un vaste labyrinthe souterrain ou subsiste à la surface dans des secteurs argileux imperméables permettant l'existence de quelques retenues superficielles. Dès le Néolithique, alors que l'agropastoralisme* est instauré sur les causses, ces dépressions argileuses naturelles sont utilisées pour créer des lavognes, afin de capter la ressource en eau pour abreuver le troupeau.



Le pastoralisme est l'activité qui sculpte le caractère pseudo-steppe des causses et favorise une mosaïque de milieux permettant la présence d'espèces remarquables à l'échelle européenne. L'écosystème du causse demeure fragile en raison de la diminution de la pression pastorale (fermeture des milieux) ou de la disparition de lavognes (plus entretenues) : la conservation de la biodiversité infodée à ces milieux singuliers nécessite des mesures de restauration et d'accompagnement, ce qu'offre Natura 2000 avec des engagements concrets dans le temps.

* agropastoralisme : pratique traditionnelle associant l'activité d'élevage (dans les parcours des pelouses sèches) et les cultures associées pour nourrir le troupeau (dans les espaces plus fertiles : dolines, fond de vallée, ...).

...dans le périmètre N2000



RANDONNÉES

ITINÉRAIRES ET PRÉCAUTIONS

Donner des indications harmonisées à l'échelle du Grand Site.

La majorité des visiteurs se rend au Cirque de Navacelles pour randonner. De très nombreux itinéraires existent déjà et sont à conseiller afin de cadrer cette pratique.

Tous les sentiers du cœur de site sont indiqués sur la carte du Grand Site et sont résumés dans le tableau ci-contre : Au-delà du Grand Site, il y a aussi de nombreuses randonnées valorisées par les Offices de Tourisme !

Lorsqu'elles sont en service, pensez à conseiller aux randonneurs de coupler leur activité avec les **navettes gratuites** : pour les familles avec des enfants par exemple, cela peut permettre de raccourcir le temps de marche ou de visiter plus de lieux en allant d'un belvédère à l'autre.

+ d'infos : www.cirquenavacelles.com/randonnees-activites-de-pleine-nature

Grande Traversée du Massif Central

Pour les VTTistes, la GTMC traverse une grande partie du territoire et permet de relier les différents causses. Cet itinéraire a été **spécialement conçu pour le VTT et le gravel** et relie le Morvan (Avallon) à la Méditerranée (Cap d'Agde) en passant par le Massif Central.

www.la-gtmc.com



Chemin de Saint-Guilhem

Pour les randonneurs adeptes de la **grande itinérance**, le Chemin de Saint-Guilhem permet de parcourir les paysages de l'Aubrac, jusqu'au village de St-Guilhem-le-Désert, en passant par les Cévennes, les causses et leurs gorges vertigineuses.

<https://chemin-st-guilhem.fr>



Lieu de départ	Nom du sentier	km	temps	dénivelé	départ	arrivée	difficulté
Hameau de Navacelles	Boucle des Moulins de la Foux - hameau	10 km	3h30	165 m	Pont moutonnier - Rivière de la Vis		++ attention aux Moulins (roches glissantes)
	Ascension* aux Belvédères de Blandas : GR7	3 km	1h15	300 m	Hameau de Navacelles - vieux pont	Belvédères de Blandas	+++ montée / exposition soleil
	Ascension* au belvédère de la Baume Auriol : Sentier du facteur	2 km	45 min	320 m	Mas Guilhou haut du hameau	Belvédère Baume Auriol	++ montée
	Sentier GR7 / Chemin de St-Guilhem*	10 km	3h00	350 m	Mas des Faïsses derrière parking habitants	St-Maurice-Navacelles	+++ grande itinérance
	Rocher de la Vierge	300 m	20 min	50 m	Aller - Retour depuis le hameau de Navacelles		promenade familiale
Blandas	Promenade des belvédères	1 km	20 min	-	Maison du Site		promenade familiale
Baume Auriol	Promenade des belvédères et de la lavogne	1 km	20 min	-	Maison du Site - restaurant	début du sentier du facteur	promenade familiale
Pont submersible	Aller-retour vers le hameau de Navacelles	2 km	30 min	-	Pont submersible (aller-retour le long de la rivière)		promenade familiale
Route D713	Aller-retour aux Moulins de la Foux	2,5 km	45 min	130 m	Virage de la D713 / arrêt navette		++ variante de la grande boucle
Vissec	Sentier botanique	8,5 km	2h00	180 m	Aller - Retour depuis Vissec jusqu'aux Moulins de la Foux		+ attention aux Moulins (roches glissantes)

* Les ascensions aux belvédères sont plus longues et difficiles que les descentes : il faut compter environ 45 minutes de descente des Belvédères de Blandas par le GR7 et moins de 30 minutes pour le Sentier du facteur depuis la Baume Auriol. Les temps de ce tableau sont indicatifs pour donner une moyenne aux randonneurs.

* Sentier impraticable depuis 2024 suite à un éboulement : optez pour la variante via le Sentier du facteur, puis le PR jusqu'à St-Maurice-Navacelles.

AUTRES RANDONNÉES

Dans le tableau ci-après, voici d'autres randonnées à indiquer aux visiteurs à proximité ou au sein du Site classé. Ces randonnées peuvent être **des alternatives aux sentiers "habituels"** en cas de forte fréquentation du cœur de site ou pour des personnes désirant rester plusieurs jours dans le secteur du Cirque de Navacelles.

Lieu de départ	Nom du sentier	km	temps	dénivelé	départ	arrivée	difficulté
Bois de Calo Rouge - Blandas	Calo Rouge	2,7 km	45 min	150 m	Aller - Retour depuis le parking du bois de Calo Rouge au sud-ouest du Bois de Fontaret à Blandas		++
Campestre-et-Luc	Sentier agropastoral	9 km	3h00	160 m	Boucle depuis le parking au nord du bourg de Campestre (le long de la D270 en direction de Sauclières)		+
Blandas	Les Faïsses - Rocalte	2,3 km	45 min	140 m	Aller - retour depuis le bourg de Blandas Possibilité de prolonger en rattachant avec le sentier du Calo Rouge et retourner en boucle sur Blandas (boucle de 8 km / 230 m de dénivelé)		+
Sorbs	La virée des sotchs	3,7 km	1h00	-	Mas de Ville Vieille		promenade familiale
	Des vallées sèches aux sotchs	11,5 km	4h00	250 m	Mas de Ville Vieille		++ forte pente
Saint-Maurice-Navacelles	PR Randonnée des Rajols	14 km	4h00	250 m	Boucle au départ du bourg de St-Maurice		++
	PR Causse du Larzac et gorges de la Vis	20 km	6h00	770 m	Boucle au départ du bourg de St-Maurice		+++ forte pente / exposition au soleil
Vissec	Cirque de Vissec	4 km	1h15	250 m	Boucle eu départ de l'aire d'accueil de Vissec		+
	Sentier de Régagnas PR 19	10 km	3h30	300 m	Boucle eu départ de l'aire d'accueil de Vissec		++

RANDONNÉE & ÉLEVAGE

Les chiens de protection ou *patous* (désigne la race *Montagne des Pyrénées*) possèdent un instinct de protection utilisé pour le **gardienage des troupeaux**.

Élevés dès leur plus jeune âge avec les brebis, ces chiens de garde les protègent contre les prédateurs.

Pensez à indiquer aux visiteurs les **bons comportements** à adopter si jamais ils rencontrent un patou.

Au-delà des précautions de sécurité pour eux-mêmes, vous devez rappeler aux randonneurs que ce territoire vit grâce à l'agropastoralisme et que le respect des pratiques d'élevage est important pour ne pas perturber le travail des éleveurs / éleveuses, pour favoriser la quiétude des troupeaux et pour ainsi permettre le maintien des paysages agropastoraux remarquables.

Par exemple, même s'ils ne croisent pas de troupeaux, il faut qu'ils pensent à bien refermer les portillons sur les sentiers qui traversent des zones de pâtures.

QUE FAIRE SI JE RENCONTRE UN CHIEN DE PROTECTION ?

Règles à respecter si le patou vient à votre rencontre.

Éloignez-vous lentement et calmement du troupeau.

Exceptionnellement, sortez du sentier de randonnée officiel et contournez très largement le patou.

Si le chien vous suit, **ignorez-le**. Ces chiens peuvent vous suivre jusqu'à ce qu'ils vous considèrent assez loin du troupeau.

Parlez-lui calmement pour le mettre en confiance

quand il s'approche de vous. Cela vous donne également une contenance si vous avez peur.

Ne paniquez pas.

Les chiens ressentent votre peur et s'en méfient énormément.

Restez calme et faites des mouvements lents et non agressifs.

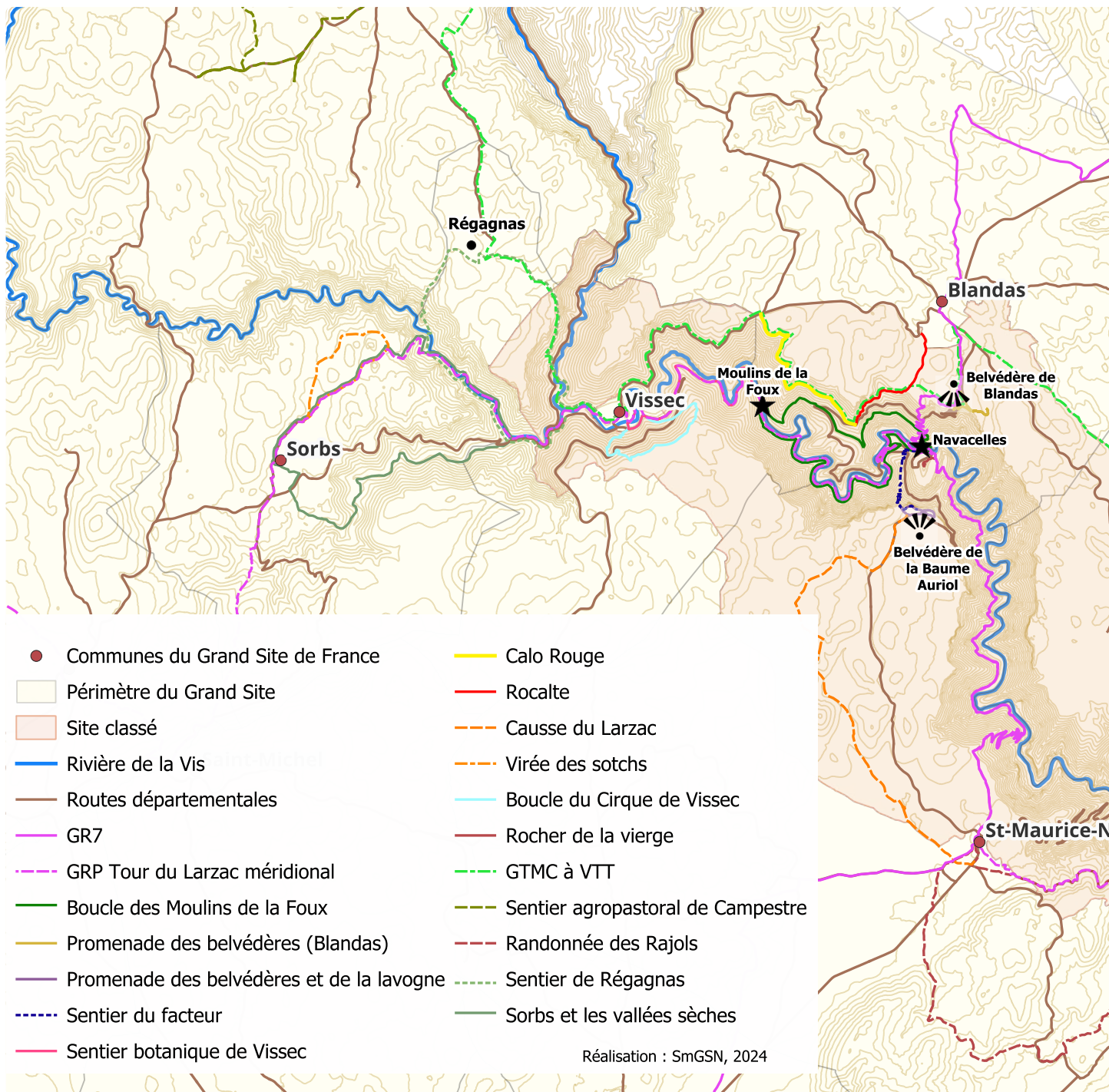
Ne courez pas, ne criez pas, n'agitez pas vos bras, ne lui jetez pas d'objets, ne le menacez pas avec vos bâtons, etc... La plupart du temps, il vient uniquement vous identifier.

Si le chien se montre amical, **ne le caressez pas**, ne le prenez pas en photo et ne lui donnez pas à manger : il pourrait mal interpréter vos intentions.

Si vous êtes avec votre chien de compagnie, tenez-le en laisse et laissez le chien de protection s'en approcher pour qu'ils se sentent et fassent connaissance. **Pour rappel, les chiens de compagnie doivent être tenus en laisse dans le périmètre du Site classé.**



LES SENTIERS DU SITE CLASSÉ ET DE SES ABORDS



PRÉCAUTIONS

INCENDIE

Si un arrêté préfectoral interdit de pénétrer dans les massifs forestiers, **TOUT le Cirque de Navacelles est fermé !** On alerte les visiteurs, on les informe des risques et de l'interdit (arrêté préfectoral) : il faut leur rappeler que les secours sont loin, mobilisés sans doute sur d'autres secteurs encore plus sensibles...

Le Syndicat mixte a mis en place un **protocole pour alerter le plus grand nombre le plus rapidement possible** : envoi de l'arrêté préfectoral et demande de relais (affichage dans les Maisons de Site sur les belvédères par exemple).

ATTENTION

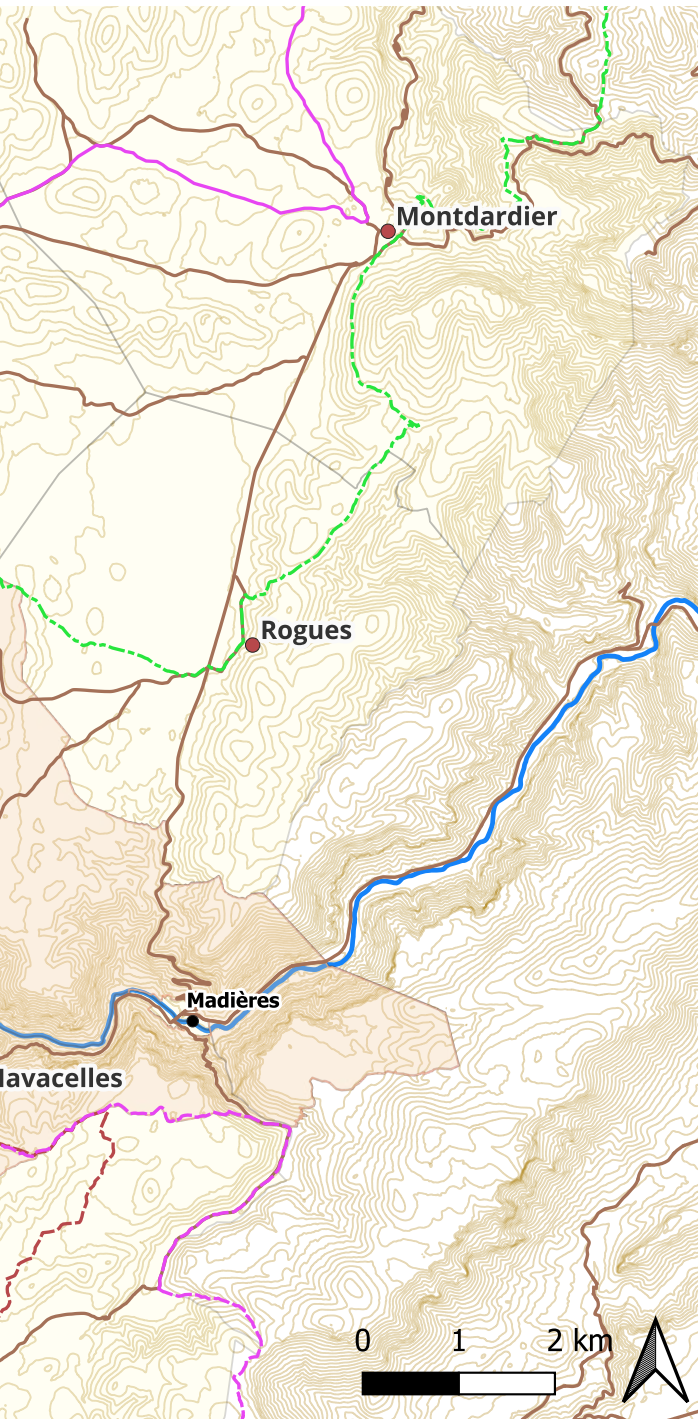
Le Cirque de Navacelles est un **site géographiquement isolé et difficile d'accès**. La couverture réseau est faible voire inexistante dans les Gorges de la Vis. Les secours peuvent être difficiles à joindre et mettre du temps à intervenir. La prudence sur les sentiers est primordiale !

Pour rappel, **les parcours VTT dans les Gorges de la Vis ne sont pas autorisés (sauf ceux labellisés FFVT comme Rocalte - Calo Rouge)** car les sentiers sont étroits, dangereux et accueillent de nombreux randonneurs. Vous pouvez orienter les VTTistes vers des boucles sur les causses, sur des parcours balisés (GTMC, parcours gravel,...).

Exceptées les petites boucles familiales sur les belvédères, on parle ici de **randonnée** et non de **promenade** !

Pensez à regarder **l'équipement** des visiteurs (bonnes chaussures, eau, protections solaires) et rappelez-leur que la météo peut jouer des tours (canicule, orages).

Les sentiers sont parfois très à l'aplomb des corniches et certaines personnes peuvent être prises de **vertige** : pensez à sensibiliser les randonneurs sur les sentiers qui relient les belvédères au hameau.



LES SENTIERS HORS DU SITE CLASSÉ

LES « HALTES PATRIMOINES »

Les *haltes patrimoines* sont des sentiers dotés d'éléments d'interprétation du **patrimoine** qui permettent aux randonneurs de s'informer tout en admirant les paysages qu'ils parcourent. Des panneaux pédagogiques jalonnent l'itinéraire et proposent des pauses culturelles sur la thématique du sentier.

Ces chemins patrimoniaux participent à la stratégie de répartition de la fréquentation sur le territoire du Grand Site : les visiteurs sont invités à rester davantage **s'imprégner des lieux** et à **découvrir d'autres singularités des causses** sans se contenter uniquement d'une excursion rapide et ponctuelle au Cirque de Navacelles.

LÉGENDE



Périmètre du Grand Site de France du Cirque de Navacelles

Périmètre du Site classé

Espace Naturel Sensible

Monuments historiques

Musée

Maison de Site
Lieu d'exposition, d'informations et de restauration



Point de vue remarquable
Belvédère aménagé

Office de Tourisme

Boutique
Produits de terroir

Restaurant

Bornes de recharge VAE

Aire d'accueil camping-car
(avec ou sans vidange)

Station service (24h/24h)

SENTIERS DE RANDONNÉES

GR7 GTMC (Itinérance VTT)

Chemin de Saint-Guilhem

Départ sentier de randonnée
balisage et/ou panneaux d'interprétation du patrimoine

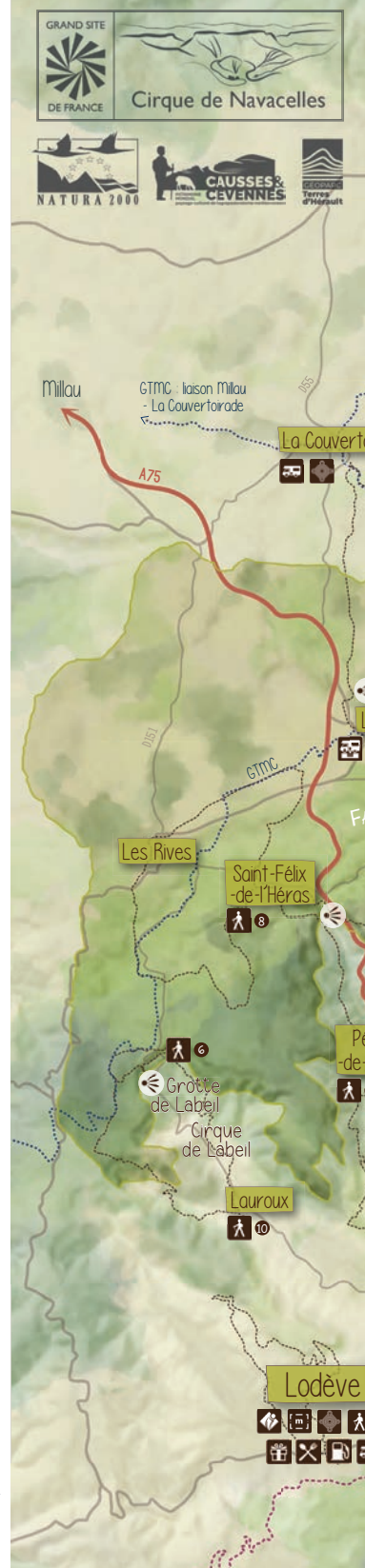
Les Offices de Tourisme Sud Cévennes et du Lodévois & Larzac, ainsi que Gard Tourisme ou Hérault Tourisme proposent des **fiches-rando détaillées** et des traces GPX téléchargeables pour orienter les randonneurs et les cyclistes. La carte ci-contre n'est pas exhaustive.

* Halte patrimoine

- 1 GRP Tour du Pays viganais
160 km • **petite itinérance** • + 3400 m
- 2 GRP Tour du Larzac méridional
105 km • **petite itinérance** • + 2700 m
- 3 Camin farrat
14 km • 5h00 • + 520 m • difficulté ++
- 4 Causse et Gorges de la Vis
20 km • 6h00 • + 570 m • difficulté +++
- 5 Cirque du bout du monde
9 km • 3h00 • + 530 m • difficulté ++
- 6 Cirque de Label
4 km • 1h30 • + 250 m • difficulté +

- 7 Des vallées sèches aux sots - Géorando
11.5 km • 3h30 • + 240 m • difficulté ++
- 8 Haute vallée de la Lergue
17.5 km • 5h30 • + 340 m • difficulté +++
- 9 Les balcons de Soumont
13 km • 3h30 • + 380 m • difficulté ++
- 10 Les corniches de Lauroux
14 km • 5h00 • + 860 m • difficulté +++
- 11 Les falaises de l'Escolette • ceno rando
17 km • 5h30 • + 840 m • difficulté +++
- 12 Les Rajols
14 km • 4h30 • + 325 m • difficulté ++

- 13 Notre Dame de Parlatges
16 km • 5h30 • + 725 m • difficulté +++
- 14 Chemin de l'eau*
- 8 km • 2h00 • + 85 m • difficulté +
- 15 Plateau du Grézac
14 km • 4h30 • + 700 m • difficulté ++
- 16 Sentier agropastoral de Campestre*
- 9 km • 3h00 • + 160 m • difficulté +
- 17 Sentier botanique de Vissec*
- 8.5 km • 2h00 • + 180 m • difficulté +
- 18 Sentier de la Tude et tour du Pic d'Anjeau
12 km • 4h00 • + 420 m • difficulté +++





Extrait de la carte du GSF réalisée par le SmGSN
et distribuée par les Offices de Tourisme

0 2.5 5 km

CARTOTHÈQUE

Se repérer et savoir orienter les visiteurs

Le Site classé est un espace fragile et protégé, et il est le lieu privilégié de découverte des patrimoines du territoire.

Pensez à indiquer aux visiteurs ces **différents lieux de visites complémentaires** : les deux belvédères, le hameau de Navacelles, les Moulins de la Foux, etc... le tout **accessible grâce aux navettes gratuites et aux sentiers de randonnée** !

Toutes les randonnées au cœur du Site classé sont référencées dans la **carte du Grand Site**.



Cultures



Pelouses calcicoles / pâtures



Forêts



Périmètre du Site classé
"Cirque de Navacelles et Gorges de la Vis"



Belvédère / Maison de Site
Accueil des Offices de Tourisme



Arrêt navette
/!\ Arrêt "Moulins de la Foux" = randonnée
de 30 min. pour rejoindre les Moulins



Stationnement
/!\ Stationnement nocturne interdit



Stationnement payant
Uniquement au hameau de Navacelles



Borne de recharge VAE



Restaurant



Boutique / produits locaux

Zoom sur le Site Classé

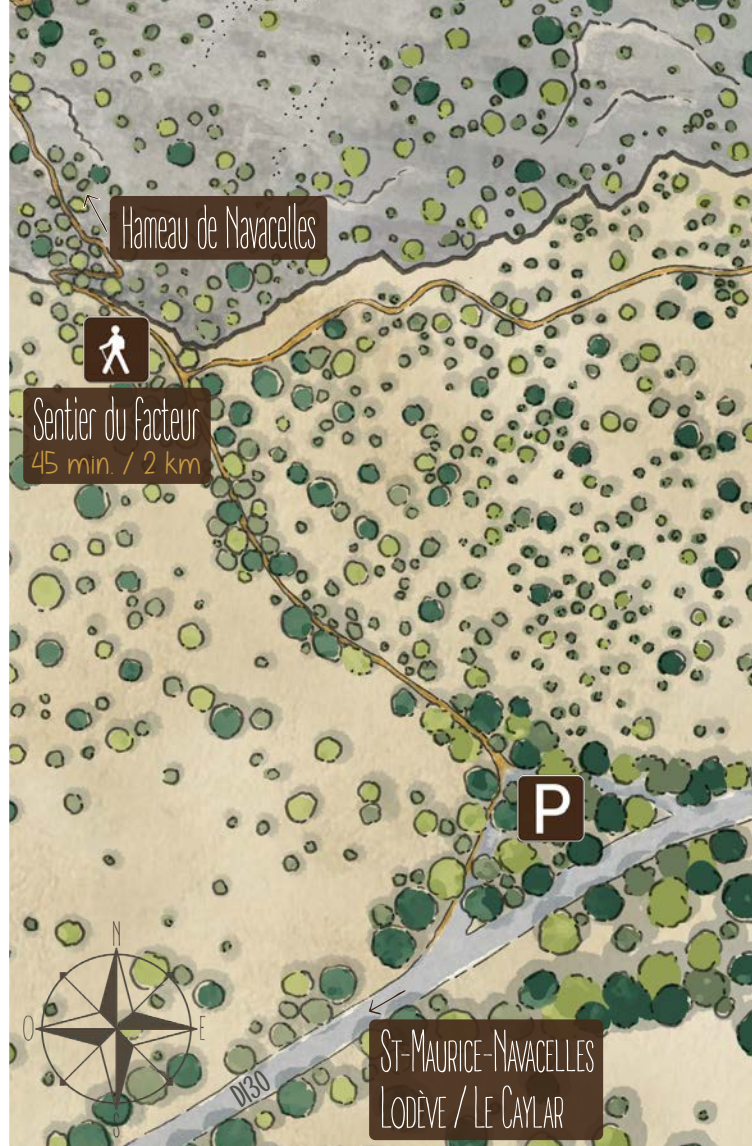
LE BELVÈDÈRE DE LA BAUME AURIOL



- 1 Espace d'interprétation des patrimoines / expositions et informations touristiques (accueil de l'Office de Tourisme).
- 2 La ferme caussenarde réhabilitée accueille l'Office de Tourisme Lodévois & Larzac dans l'ancien four à pain (à gauche), un restaurant panoramique (à droite) avec une petite boutique.

NOTE :

Un projet de requalification paysagère, porté par la Communauté de Communes du Lodévois & Larzac, est en cours. Le belvédère de la Baume Auriol se renouvellera en 2026 avec un sentier de découverte et une renaturation du site !



Forêt / lande à buis

(chênes verts, érables de Montpellier, chênes pubescents, buis, genévriers, pistachiers lentiques,...)



Lavagne / lavagne



Pelouses / parcours



Muret en pierre sèche

Enclos pastoral
Délimitation des parcelles, terrasses ou chemins de transhumance



Bâti



Sentiers pédestres



Route D130



Belvédères



Accueil - Office de Tourisme
Lodévois & Larzac



Boutique



Espace d'interprétation
des patrimoines
Expositions



Salle vidéo



Arrêt navette



Stationnement

△ Stationnement nocturne interdit



Stationnement camping-car

△ Stationnement nocturne interdit



Toilettes / eau potable



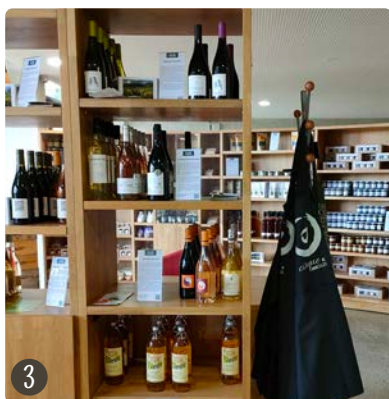
Restaurant
Produits locaux



Poubelles / bacs de tri

LES BELVÉDÈRES DE BLANDAS

- 1 Maison de Site vue depuis le belvédère de la doline.
- 2 Espace d'interprétation des patrimoines : géologie (frise du karst), histoire, archéologie...
Exposition photographique actualisée tous les ans et salle vidéo.
- 3 Boutique de l'Office de Tourisme Sud Cévennes (produits locaux).
- 4 *Haut-lieu de l'agropastoralisme* : modules pédagogiques à destination du grand public (découverte du patrimoine des Causses & Cévennes, label UNESCO, paysages et patrimoines, etc...).



-  Doline cultivée / fauchée
-  Forêt / lande à buis
(chênes verts, érables de Montpellier, chênes pubescents, buis, genévriers, pistachiers lentisques,...)
-  Mare / lavagne / lavogne
-  Pelouses / parcours
-  Clapas
Tas issus de l'épierrement des sols (attribut du Bien UNESCO Causses & Cévennes) : valeurs paysagères, rôles écologiques (refuge pour la biodiversité) et parfois archéologiques (peuvent recouvrir des vestiges : dolmens)
-  Muret en pierre sèche
Délimitation des parcelles, terrasses ou chemins de transhumance
-  Maison de Site
-  Cheminements piétons
-  Route



Accueil - Office de Tourisme
Sud Cévennes



Boutique / produits locaux



Espace d'interprétation
des patrimoines
Haut-lieu UNESCO de l'agropastoralisme



Salle vidéo



Belvédères



Stationnement
△ Stationnement nocturne interdit



Stationnement camping-car
△ Stationnement nocturne interdit



Arrêt navette



Borne de recharge VAE



Toilettes / eau potable



Restaurant



Poubelles / bacs de tri
Tri pour le verre au village de Blandas

LE HAMEAU DE NAVACELLES



Sentier jusqu'au sommet du Rocher de la Vierge.



Belvédère
Point de vue



Stand d'animations et
d'informations
écovolontaires en Juillet-Août



Aire de pique-nique



Arrêt navette



Fontaine - eau potable



Toilettes



Stationnement payant
△ Stationnement nocturne interdit



Poubelles
Bacs de tri



Enclos



Restaurants

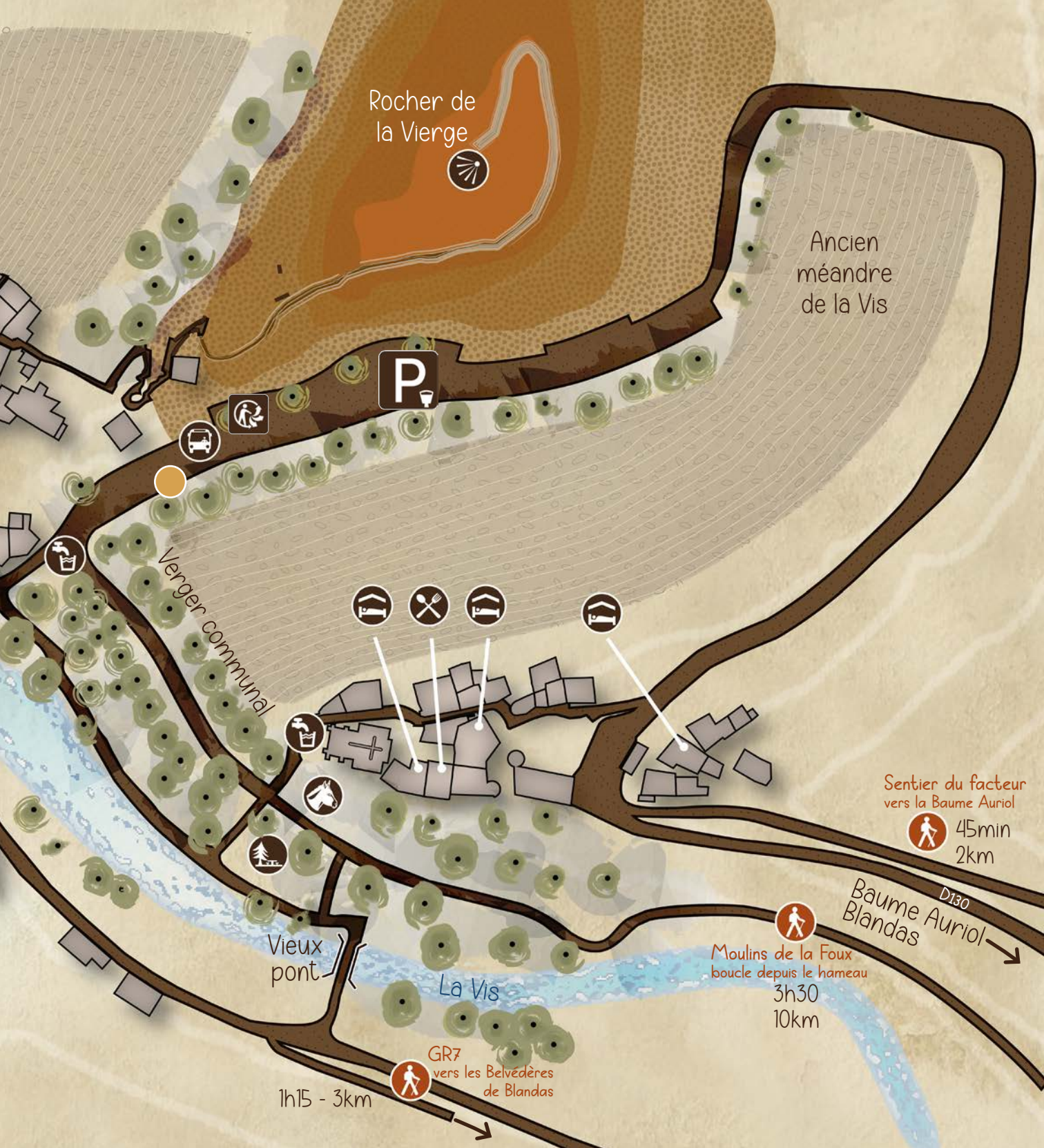


Hébergements



Boutique





Rocher de la Vierge

Ancien méandre de la Vis

P

Verger communal

Vieux pont

La Vis

Moulins de la Foux
boucle depuis le hameau
3h30
10km

Sentier du facteur
vers la Baume Auriol
45min
2km

Baume Auriol
Blandas

GR7
vers les Belvédères
de Blandas

1h15 - 3km

LES CONTACTS

SUR LE TERRITOIRE



Retrouver

les contacts des
gestionnaires et des
partenaires touristiques.



Syndicat mixte
du Grand Site du Cirque de Navacelles

Maison de la Formation et des Entreprises

30b route du Pont de la croix

30120 LE VIGAN

☎ 04 99 54 27 03

🌐 www.cirquenavacelles.com

@ contact@cirquenavacelles.com

Pour des questions spécifiques à certaines thématiques,
vous pouvez contacter directement les chargées de mission.

Retrouvez les adresses mails sur :

www.cirquenavacelles.com/lequipe-technique



CAUSSES
MÉRIDIONAUX

Causses Vallées Piémonts

Pour connaître les **animations** sur
le territoire, contactez le **CPIE des
Causses méridionaux** :

☎ +33 (0)4 67 44 75 79

🌐 <https://cpie-causses.org/>

@ contact@cpie-causses.org

Demoiselle
Calopteryx virgo

© Alizée Kirch, écovolontaire en 2022

Office de Tourisme
Sud Cévennes

Place du marché 30120 LE VIGAN
Av. du Mont Aigoual 34190 GANGES

☎ +33 (0)4 67 81 01 72

🌐 www.sudcevennes.com

@ contact@sudcevennes.com

Maison du Grand Site

Belvédères de Blandas
30770 Blandas

+33 (0)4 67 81 01 72

Tous les jours en juillet / août : 10h00 - 18h00 Tous
les jours pendant les vacances scolaires
de Pâques à Toussaint : 11h00 - 17h00
avril à novembre : 11h00 - 17h00 (du samedi au lundi)



☎ 04 67 81 06 86

🌐 www.musee-cevenol.fr

1 rue des Calquières
30120 Le Vigan

Office de Tourisme
Lodévois & Larzac

7 place du Rialto
34700 LODÈVE

☎ +33 (0)4 67 88 86 44

🌐 www.tourisme-lodevois-larzac.fr

@ tourisme@lodevoisetlarzac.fr

Bureau d'information touristique saisonnier

Belvédère de la Baume Auriol
34520 Saint-Maurice-Navacelles

+33 (0)4 67 88 86 44

Week-ends et jours fériés : avril - mai - juin
sauf le 1^{er} mai / ouvert toute la semaine du Pont de l'Ascension
Tous les jours : juillet - août
10h30 - 13h00 et 13h30 - 17h00



MUSÉE
LODÈVE

☎ 04 67 88 86 10

🌐 www.museedelodeve.fr

Square Georges Auric
34700 Lodève



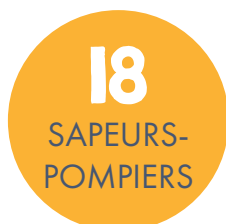
112
N°URGENCE
EUROPÉEN



15
SAMU

Situation de détresse vitale
(malaise, chute et traumatisme grave,
brûlure, hémorragie, intoxication,...)

Pour obtenir un avis médical
(permanence de soin)



18
SAPEURS-
POMPIERS

Situation de péril
(incendie, accident corporel,
accident routier,...)



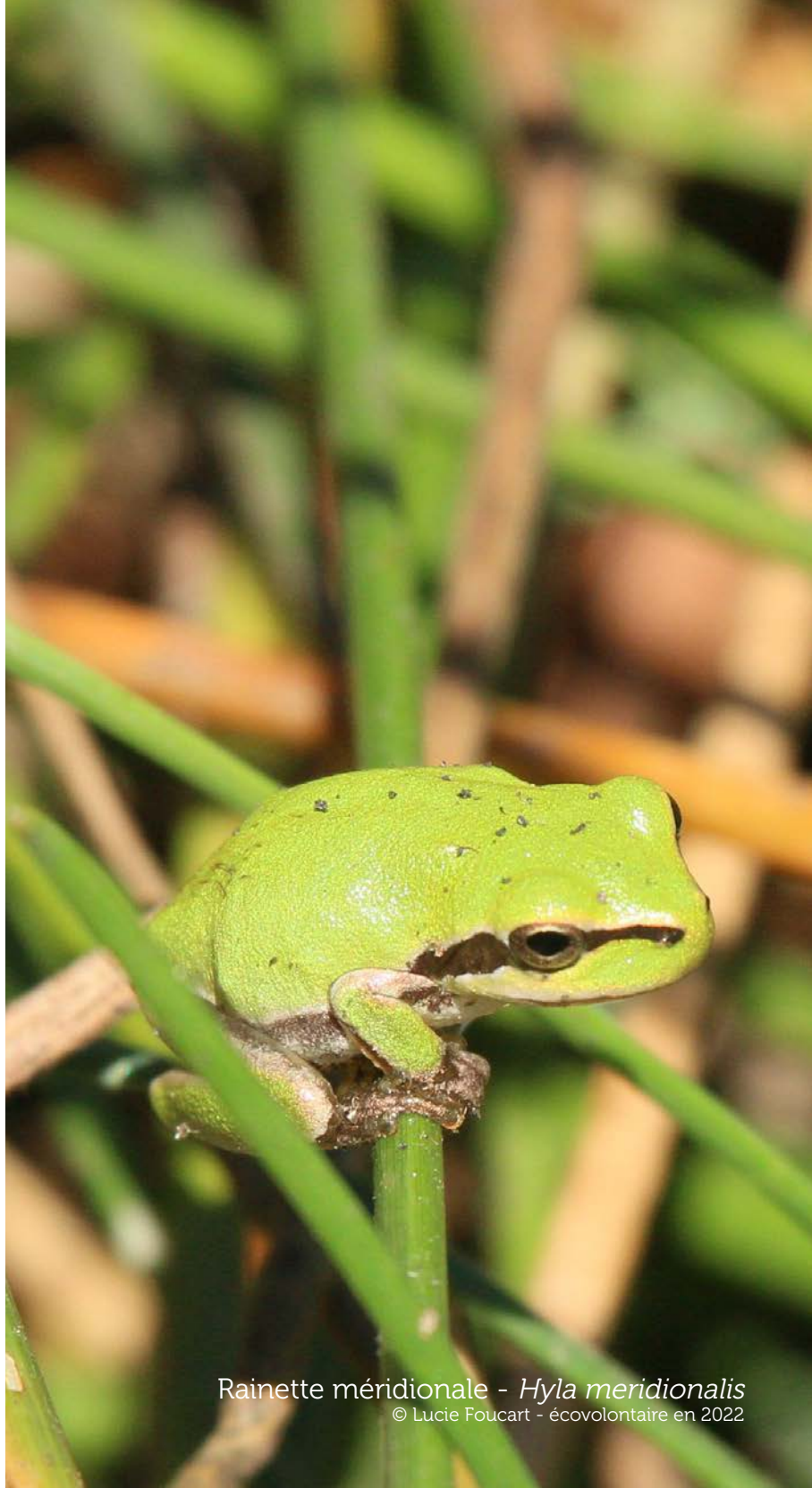
17
police

Infraction
(agression, vol, violence,
accident routier)



114
URGENCE
SMS

Malentendants, sourds ou
situation de violence



Rainette méridionale - *Hyla meridionalis*
© Lucie Foucart - écovolontaire en 2022



COMMUNICATION : POUR PARLER DU GRAND SITE

- Renvoyer sur le site internet du SmGSN :
www.cirquenavacelles.com
- Distribuer les documents du Grand Site (cartes,...).
- Si vous voulez utiliser le logo Grand Site de France dans vos publications : attention, le visuel est protégé. Il ne peut pas être détourné ou copié. Les seules déclinaisons possibles sont :



Cirque de Navacelles



Cirque de Navacelles



Cirque de Navacelles

- Contacter le SmGSN si vous avez besoin d'une relecture ou d'un renseignement.



LE PETIT GUIDE

DU GRAND SITE DE FRANCE
DU CIRQUE DE NAVACELLES

